

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU JEUDI 25 MAI 2023 à 18h00**

Tenu Espace Périaz à Annecy (Seynod)
sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente

SOMMAIRE

1.	Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente	6
2.	Modification de désignations dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy	13
3.	Désignation d'un référent déontologue des élus	14
4.	Poisy - Convention de portage avec l'EPF74 : acquisition d'un bien sis 333 chemin des Corbesses à Poisy	16
5.	Approbation de la révision allégée n° 1 du PLUI du pays d'Alby	17
6.	Compte administratif 2022 du budget principal	20
7.	Compte administratif 2022 du budget eau	38
8.	Compte administratif 2022 du budget valorisation des déchets	46
9.	Compte administratif 2022 du budget transports	50
10.	Compte administratif 2022 du budget pépinières d'entreprises	54
11.	Compte administratif 2022 du budget Semnoz	56
12.	Compte administratif 2022 du budget aménagement de zones	63
13.	Compte de gestion 2022 du budget principal	65
14.	Compte de gestion 2022 du budget eau	66
15.	Compte de gestion 2022 du budget valorisation des déchets	66

16. Compte de gestion 2022 du budget transports	67
17. Compte de gestion 2022 du budget pépinières d'entreprises	67
18. Compte de gestion 2022 du budget Semnoz	68
19. Compte de gestion 2022 du budget aménagement de zones	69
20. Affectation des résultats 2022 du budget principal	69
21. Affectation des résultats 2022 du budget eau	70
22. Affectation des résultats 2022 du budget valorisation des déchets	70
23. Affectation des résultats 2022 du budget transports	71
24. Affectation des résultats 2022 du budget pépinières d'entreprises	71
25. Affectation des résultats 2022 du budget Semnoz	72
26. Affectation des résultats 2022 du budget aménagement de zones	72
27. Ressources Humaines - Adaptation du tableau des emplois	73
28. Questions diverses	74

ÉTAIENT PRESENTS (73/95)

Jean-Pascal ALBRAN, Saint-Eustache
Etienne ANDRÉYS, Annecy
Christian ANSELME, Fillière
Gilles ARDIN, Chapeiry
Olivier BARRY, Annecy
Isabelle BASTID, Groisy
Michel BEAL, Saint-Jorioz
Alexandra BEAUJARD, Annecy
Marie BERTRAND, Annecy
Franck BOGEY, Chavanod
Cécile BOLY, Annecy
Patrick BOSSON, Quintal
Bilel BOUCHETIBAT, Annecy
Stéphane BOUCLIER, Fillière
Catherine BOUVIER, Leschaux
Christian BOVIER, Annecy
Pierre BRUYERE, Poisy
Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Annecy
Odile CERIATI-MAURIS, Annecy
Martine COUTAZ, Epagny-Metz-Tessy
Sandrine DALL'AGLIO, Annecy
Roland DAVIET, Epagny-Metz-Tessy
Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Annecy
Isabelle DIJEAU, Annecy
Samuel DIXNEUF, Annecy
Fabienne DULIEGE, Saint-Félix
Denis DUPERTHUY, Annecy
Gilles FRANÇOIS, Argonay
Pierre GEAY, Annecy
Marie-Odile DUBOIS, suppléante de Jean-François GIMBERT, Charvonnex
Anthony GRANGER, Annecy
Fabienne GREBERT, Annecy
Auréliе GUEDRON, Annecy
Ségolène GUICHARD, Epagny-Metz-Tessy
Charlotte JULIEN, Annecy
Marion LAFARIE, Annecy
Frédérique LARDET, Annecy
Elisabeth LASSALLE, Poisy
François LAVIGNE-DELVILLE, Viuz-La-Chiésaz
Christiane LAYDEVANT, Annecy
Patrick LECONTE, Annecy
Claire LEPAN, Annecy
Karine LEROY, Entrevernes
Bruno LYONNAZ, Sevrier
Benjamin MARIAS, Annecy
Jean-Claude MARTIN, Alby-sur-Chéran
Christian MARTINOD, Villaz
Pierre-Louis MASSEIN, Annecy
Antoine de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard
Catherine MERCIER-GUYON, Fillière
Patricia MERMOZ, Cusy
Thomas MESZAROS, Annecy
Philippe MORIN, Epagny-Metz-Tessy
Magali MUGNIER, Annecy
Michel MUGNIER-POLLET, Chapelle-Saint-Maurice
Alexandre MULATIER-GACHET, Annecy
Laure ODORICO, Fillière
Xavier OSTERNAUD, Annecy
Gérard PASTOR, Saint-Jorioz

Raymond PELLICIER, Poisy
Marie-Luce PERDRIX, Gruffy
Christian PETIT, Annecy
Eric PEUGNIEZ, Annecy
Monique PIMONOW, Montagny-Les-Lanches
Agnès PRIEUR-DREVON, Sevrier
Jean-Luc RIGAUT, Annecy
Marc ROLLIN, Duingt
Didier SARDA, Talloires-Montmin
Nora SEGAUD-LABIDI, Annecy
Bénédicte SERRATE, Annecy
Jean-Louis TOÉ, Annecy
Olivier TRIMBUR, Bluffy
Gilles VIVIAN, Chainaz-Les-Frasses

AVAIENT DONNE PROCURATION

Jacques ARCHINARD, Héry-sur-Alby, à Gilles VIVIAN
François ASTORG, Annecy, à Alexandre MULATIER-GACHET
Nicole BLOC, Poisy, à Elisabeth LASSALLE
Corinne BOULAND, Annecy, à Joëlle DERIPPE-PERRADIN
Vanessa BRUNO, Veyrier-du-Lac, à Didier SARDA
Christel CASSET, Saint-Sylvestre, à Gilles ARDIN
Lola CECCHINEL, Annecy, à Bénédicte SERRATE
Henri CHAUMONTET, Groisy, à Isabelle BASTID
David DUBOSSON, Mûres, à Fabienne DULIEGE
Elisabeth EMONET, Saint-Jorioz, à Gérard PASTOR
Chantale FARMER, Annecy, à Marion LAFARIE
Fabien GERY, Annecy, à Benjamin MARIAS
Viviane MARLE, Annecy, à Samuel DIXNEUF
Aurélien MODURIER, Annecy, à Xavier OSTERNAUD
Tony PESSEY, Annecy, à Jean-Luc RIGAUT
Christian ROPHILLE, Fillière, à Christian ANSELME
Yannis SAUTY, Annecy, à Pierre GEAY
Guillaume TATU, Annecy, à Pierre-Louis MASSEIN

ETAIENT EXCUSES

Frédérique BANGUÉ, Annecy
Noëlle DELORME, Allèves
Frédérique KHAMMAR, Villaz
Christophe PONCET, Nâves-Parmelan

* * *

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice étant présents, le quorum fixé à 48 est atteint. La séance est ouverte à 18 h 05.

Mme LA PRESIDENTE.- Le quorum est atteint, nous ouvrons ce Conseil de Communauté.

Monsieur Alexandre MULATIER-GACHET est désigné secrétaire de séance.

Ont donné pouvoir :

- Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR
- Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID
- Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN
- David DUBOSSON à Fabienne DULIEGE
- Lola CECCHINEL à Bénédicte SERRATE
- Viviane MARLE à Samuel DIXNEUF
- Fabien GERY à Benjamin MARIAS
- Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD
- Jacques ARCHINARD à Gilles VIVIAN
- François ASTORG à Alexandre MULATIER-GACHET
- Guillaume TATU à Pierre-Louis MASSEIN
- Vanessa BRUNO à Didier SARDA
- Yannis SAUTY à Pierre GEAY
- Chantale FARMER à Marion LAFARIE
- Isabelle DIJEAU à Anthony GRANGER *[jusqu'à son arrivée]*
- Claire LEPAN à Denis DUPERTHUY *[jusqu'à son arrivée]*
- Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE
- Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT
- Christel CASSET à Gilles ARDIN
- Christian ROPHILLE à Christian ANSELME

Mme LA PRESIDENTE.- Je voudrais avoir une pensée pour Noëlle DELORME qui a malheureusement perdu son époux. Nous nous associons à Noëlle et à sa famille dans ce moment douloureux.

Je vous remercie.

1. **Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente**

Rapporteur : Alexandre MULATIER-GACHET

Bureau du 7 avril 2023

➤ **Filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison – Convention avec l'éco-organisme Eco TLC - Refashion**

Le Bureau a décidé :

- d'approuver la convention type collectivités territoriales proposée par l'éco-organisme Eco TLC Refashion conclue jusqu'au 31 décembre 2023 et reconductible tacitement jusqu'au 31 décembre 2028 fin de l'agrément de l'éco-organisme ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Aide financière à Halpades pour 30 logements locatifs aidés à Viuz-la-Chiésaz – Opération « l'Univert »**

Le Bureau a décidé d'accorder à Halpades une aide financière d'un montant de 207.795 € pour l'acquisition de 30 logements locatifs aidés en vente en état futur d'achèvement situés au lieu-dit Chez Bâton à Viuz-la-Chiésaz, opération « l'Univert ».

➤ **Aide financière à Halpades pour 6 logements locatifs aidés à Menthon-Saint-Bernard – Opération « Centre Saint-Bernard »**

Le Bureau a décidé d'accorder à Halpades une aide financière d'un montant de 26 008 € pour la construction de 6 logements locatifs aidés situés rue Saint-Bernard à Menthon-Saint-Bernard, opération « Centre Saint-Bernard ».

➤ **Aide financière à Alliade Habitat pour 17 logements locatifs aidés à Annecy – Opération « La Varde Sud »**

Le Bureau a décidé d'accorder à Alliade Habitat une aide financière d'un montant de 90 163 € pour la construction de 17 logements locatifs aidés situés route de Pringy à Annecy-le-Vieux (Annecy), opération « La Varde Sud ».

➤ **Aide financière à Alliade Habitat pour 14 logements locatifs aidés à Groisy – Opération « L'Anda »**

Le Bureau a décidé d'accorder à Alliade Habitat une aide financière d'un montant de 94 852 € pour la construction de 14 logements locatifs aidés situés rue du Plot à Groisy, opération « L'Anda ».

➤ **Aide financière à Alliade Habitat pour 18 logements locatifs aidés à Annecy – Opération « Le Domaine du Château »**

Le Bureau a décidé d'accorder à Alliade Habitat une aide financière d'un montant de 100 032 € pour la construction de 18 logements locatifs aidés situés route de Ferrières à Pringy (Annecy), opération « Le Domaine du Château ».

➤ **Aide financière à IDEIS pour 28 logements en accession sociale à la propriété à Annecy – Opération « Route de Sacconges »**

Le Bureau a décidé d'accorder à IDEIS une aide financière d'un montant de 97 960 € pour la construction de 28 logements en accession aidée situés route de Sacconges à Seynod (Annecy), opération « Route de Sacconges ».

➤ **Aide financière à Halpades pour 6 logements locatifs aidés à Epagny-Metz-Tessy – Opération « Les Terrasses »**

Le Bureau a décidé d'accorder à Halpades une aide financière d'un montant de 32 389 € pour l'acquisition de 6 logements locatifs aidés en vente en état futur d'achèvement situés route de Poisy à Epagny-Metz-Tessy, opération « les Terrasses ».

➤ **EHPAD les Parouses – Accord transactionnel dans le cadre d'une procédure de référé expertise**

La société nouvelle Alpal était titulaire du lot 5 « menuiseries extérieur en aluminium » de la construction de l'EHPAD les Parouses.

Des désordres sont apparus sur lesdites menuiseries et plus précisément sur les systèmes d'ouverture des 149 fenêtres de l'établissement postérieurement à la réception des travaux.

Le Grand Annecy a introduit une requête en référé expertise.

La société nouvelle ALPAL, la société Générali IARD (assureur d'Alpal) et le Grand Annecy se sont rapprochés pour mettre fin au litige de manière définitive par un protocole d'accord transactionnel.

Les termes de l'accord prévoient que :

- la société GENERALI IARD versera au Grand Annecy la somme définitive de 78 035,34 € TTC ;
- chacune des parties garde à sa charge les frais et honoraires exposés au cours de cette procédure de référé expertise.

Le Bureau décide :

- d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel ;
- d'autoriser la Présidente à signer le protocole d'accord ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décisions de la Présidente

- Autorisation de signature du permis d'aménager pour la ZAE Pré Chardons, Espace Leader à Alby-sur-Chéran.
- Convention d'accompagnement financier au titre du contrat de chaleur renouvelable – Versement d'une subvention de 69 980 € à la Fédération française de ski pour son projet de production de chaleur par pompe à chaleur sur sondes géothermiques dans un bâtiment neuf.
- Convention d'accompagnement financier au titre du contrat de chaleur renouvelable – Versement d'une subvention de 17 400 € à l'association Seforest pour son projet d'étude de faisabilité pour géothermie sur sondes.
- Convention d'accompagnement financier au titre du contrat de chaleur renouvelable – Versement d'une subvention de 132 300 € à la commune de Saint-Jorioz pour son projet d'installation d'une chaufferie bois.
- Pépinière d'entreprises Alb'Espaces – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec Adrien Oudin EURL qui prend acte de la nouvelle dénomination de la société qui devient Axolowt SARL.
- Hôtel d'entreprises Alb'Espaces – Avenant n° 2 à la convention de prestations de services et d'occupation temporaire de locaux avec la SAS GAAMI (Arcadeur) qui porte la durée de la convention à 35 mois.

- Pépinière d'entreprises Galiléo – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire des locaux avec la SAS Blue Tech qui prend acte de la nouvelle dénomination de la société qui devient SAS Alpha.
- Mission de conduite d'opération relative à la démolition d'un équipement sportif sur le campus universitaire d'Annecy-le-Vieux et à sa reconstruction – Avenant n° 1 au marché n° 2015/42 qui prolonge la mission de 4 mois selon les modalités financières suivantes :

Titulaire	Montant avant avenant en € HT	Avenant en € HT	Nouveau montant en € HT
AMOME CONSEILS	94 640,00	+ 7 525,00	102 165,00

- Maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation de la résidence autonomie La Cour – Avenant n° 2 au marché n° 210609 qui confie au titulaire une étude sur l'approvisionnement en énergie, notamment la mutualisation des systèmes de production avec l'EHPAD Les Vergers selon les modalités financières suivantes :

Titulaire	Montant avant avenant en € HT	Avenant en € HT	Nouveau montant en € HT
Groupement ATELIER B ARCHITECTE (mandataire) / OTEIS / ARBOTECH / VENATHEC / LW STUDIO	543 599,38	+ 3 850,00	547 449,38

- Signature d'une convention d'occupation entre la commune d'Epagny-Metz-Tessy et l'agglomération du Grand Annecy pour la réalisation de pistes cyclables.
- Signalisation verticale de jalonnement du Grand Annecy – Fourniture, pose et entretien – Avenant n° 1 au marché n° 211002 qui ajoute des lignes au bordereau des prix unitaires, afin de permettre la réalisation de travaux et d'aménagements de génie civil nécessaires au remplacement de portiques ou potences existants. Les montants minimum et maximum demeurent inchangés.
- Interconnexion des forages du Fier (Argonay) avec le forage d'Onnex (Villaz) – Avenant n° 1 au marché n° 220506 qui modifie la répartition des montants entre les membres du groupement. L'avenant est sans incidence financière.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services et d'accompagnement avec la SAS Packéa d'une durée de 11 mois.
- Pépinière d'entreprises les Papèteries – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services dans l'espace partagé avec l'association Auvergne Rhône-Alpes In Motion (formule hôtel) pour mise à disposition de 2 postes de travail supplémentaires.
- Travaux de réseau d'eau potable – Établissement d'une convention de servitude pour passage d'une canalisation d'eau potable sur la parcelle privée de M. et Mme Duffaud située au lieu-dit « chez Levet » sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy. Une indemnité d'un montant de 150 € sera versée au propriétaire en compensation du passage de la servitude.
- Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réparation du viaduc courbe sur le Thiou et des viaducs nord et sud de l'avenue du Rhône à Annecy – Attribution du marché n° 220901 à la société IXO SAS (69330 Jonage) pour un montant estimatif de 183 994,80 € HT.

- Collecte en porte à porte, transports et valorisation des déchets alimentaires sur le territoire du Grand Annecy – Attribution des lots 1 et 2 de la consultation n° 230204 à la société Trivallées (73200 Gilly/Isère) :

N° lot -Intitulés	Quantité minimum en tonnes	Quantité maximum en tonnes
1 - Secteur rive droite et rive gauche du lac	Sans	2 000
2 - Secteur pays d'Alby, pays de Filière et bassin annécien	Sans	3 000

- Fourniture d'une pelle sur pneus d'occasion – Attribution du marché n° 230307 à l'entreprise Propel (49300 Cholet) pour un montant forfaitaire de 104 500,00 HT.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux études de programmation et de conduite d'opération pour la réalisation d'un nouveau siège – Attribution du marché n° 221004 au groupement d'entreprises composé du cabinet KARDHAM (67000 Strasbourg, mandataire) et de l'entreprise SCET pour un montant forfaitaire de 520 920,00 € HT.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une zone à faibles émissions mobilité sur le Grand Annecy – Attribution du marché n° 230106 au groupement d'entreprises EGIS Villes et Transports (69455 Lyon – mandataire) / AARPI interbarreaux ADALTYS Avocats pour un montant forfaitaire de 128 435,00 € HT et une partie à prix unitaire dans la limite de 16 000,00 HT.
- Convention d'accompagnement financier au titre du contrat de chaleur renouvelable – Versement d'une subvention de 5 166,00 € au Foyer annécien de jeunes travailleurs et travailleuses pour son projet d'étude de faisabilité technico-économique d'une solution thermique solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 169 940,00 € à 10 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « Les Olympiades bât. B » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 69 520,00 € à 7 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « Les Olympiades bât. A » à Annecy.
- Budget annexe transports – Cession du véhicule immatriculé CG.992.SF à la société Alfa-transaction (38280 Janneyrias) au prix de 5.903,00 € TTC.
- Convention d'accompagnement financier au titre du contrat de chaleur renouvelable – Versement d'une subvention de 15 630,00 € à Halpades pour son projet d'étude de faisabilité d'une solution géothermique pour la Fondation du Parmelan.
- Convention d'accompagnement financier au titre du contrat de chaleur renouvelable – Versement d'une subvention de 18 213,00 € à Seforest pour son forage test de réponse thermique dans le cadre de son projet de géothermie sur sondes.
- Convention d'accompagnement financier au titre du contrat de chaleur renouvelable – Versement d'une subvention de 31 798,00 € à l'OGEC la Salle Annecy-Pringy pour son projet d'étude de faisabilité de solution géothermique sur champs de sondes et d'un test de réponse thermique.

- Contrat de prêt d'un bien à usage agricole situé à Annecy (Seynod), à titre gratuit, entre le Grand Annecy et M. Pierre Daviet.
- Expérimentation de ligne lacustre « zéro émission » - Attribution du marché n° 230305 à la société SEABUBBLES (74410 Saint-Jorioz) pour un montant forfaitaire de 98 500,00 € HT. Le marché est passé pour une mise en service du 1^{er} juillet au 31 août 2023.
- Travaux d'aménagement de la route de Sales (commune de Saint-Jorioz) – Convention de groupement de commandes avec le Syane et la commune de Saint-Jorioz dont le coordonnateur sera la commune de Saint-Jorioz. Pierre Bruyère est désigné comme membre titulaire et Alexandre Mulatier-Gachet comme membre suppléant pour siéger à la CAO du groupement.
- Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents du Grand Annecy – Avenant n° 1 aux lots 3 et 4 du marché n° 220501 qui remplace l'indice de révision des prix (plus mis à jour) par un nouvel indice équivalent.
- Maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation de la résidence autonomie la Cour – Avenant n° 1 au marché n° 210609 qui transfère la part du cotraitant Arbotech à la société Lusalpes qui devient seule titulaire des droits et obligations résultant du marché.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 73 904,00 € à 18 bénéficiaires.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 7 000,00 € à 2 bénéficiaires.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 86 193,00 € à 24 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « Amboise » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 214 067,00 € à 8 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « 17 avenue de la Plaine » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 18 242,00 € à 1 bénéficiaire et au syndic de la copropriété « 303 route de la Résistance » à Fillière.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution d'une aide individuelle complémentaire d'un montant de 3 750,00 € à 1 bénéficiaire de la copropriété « Les Kiwis » à Annecy.
- Logements temporaires pour les agents du Grand Annecy – Plan de financement de l'opération. Le montant total de l'opération s'élève à 2 083 333 € et sera financé par une subvention de l'Etat et du Conseil départemental 74 ainsi qu'un emprunt du Grand Annecy de 1 283 333 € pour le solde.
- Fonds air bois – Versement de primes aux bénéficiaires
Le montant total des primes s'élève à 32 996,00 € (4 attributaires ont bénéficié d'une prime de 2 000 €, 10 d'une prime de 1 400 €, 4 d'une prime de 2 400 € et 1 d'une prime individuelle de 1 396 €).

- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Avenant n° 3 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SAS Colab Agency qui porte la durée de la convention à 35 mois.
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours de l'association Syndicat Annecy Meublés pour l'annulation des délibérations en date du 23 février 2023 approuvant le règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation en meublés touristiques de courtes durées.
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours de l'association Syndicat des Conciergeries de Haute-Savoie pour l'annulation des délibérations en date du 23 février 2023 approuvant le règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation en meublés touristiques de courtes durées.

Arrêté de la Présidente

- Prescription de la modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU) de Chavanod.

Cette modification a pour objet de prendre en compte la réglementation des eaux pluviales.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Page 3, le troisième tiret concernant l'équipement sportif sur le campus universitaire, je voulais savoir si vous pouviez nous faire un état de la situation actuelle et de l'avancement.

Mme LA PRESIDENTE.- Alexandre, qui est en charge des bâtiments, va vous faire un état des lieux.

M. MULATIER-GACHET.- (*Annecy*) Tu parles de la Halle du Bray ?

M. GRANGER.- (*Annecy*) Oui, tout à fait.

M. MULATIER-GACHET.- (*Annecy*) Cela fait plusieurs années que cela dure, nous sommes actuellement toujours dans la phase de l'expertise. De nouveaux forages vont être réalisés pour voir d'où vient l'eau qui arrive dans la Halle du Bray.

Cet hiver, il y a eu jusqu'à un mètre d'eau dans la salle d'escalade, ils ne savent pas d'où vient cette eau, s'il y a eu un problème sur un compteur, si cela vient des eaux souterraines qui remontent. Comme vous le savez c'est aux Glaisins, si cela s'appelle « Glaisins », c'est principalement à cause de la glaise, et à force d'avoir construit, les eaux souterraines sont remontées. Et dans la mesure où il n'y a pas eu de cuvelage autour du bâtiment, il y a eu un souci sur le joint tout autour. Nous avons cumulé les problèmes.

Pour l'instant, c'est une bataille d'avocats pour déterminer les responsabilités. Un expert a été nommé, cela a traîné, nous avons eu beaucoup de problèmes avec cet expert.

Des forages plus profonds vont être réalisés pour voir d'où vient le problème et décider, on espère assez rapidement, qui est responsable sur cette partie. Il y a énormément de parties prenantes, chaque entreprise, plus d'une trentaine, a pris un avocat. Nous sommes dans l'expertise pour déterminer les responsabilités et surtout savoir si l'on va arriver à réparer, si l'on va soulever le bâtiment..., plusieurs options sont sur la table et c'est l'expert qui déterminera.

Nous espérons avoir une première orientation d'ici la fin de l'année. Mais ce ne sera pas pour l'année prochaine, malheureusement, il y en a encore pour plusieurs années.

Mme DERIPPE-PERRADIN.- (*Annecy*) Un sujet qui avait animé la campagne de 2020, je reviens sur les SeaBubbles et l'attribution du marché, y a-t-il eu d'autres candidatures ?

M. MULATIER-GACHET.- (*Annecy*) C'est un marché très spécifique sur des innovations, nous avons le droit dans ce cas de sortir des règles classiques des marchés publics jusqu'à un montant de 100 000 euros quand c'est une innovation, pour choisir l'entreprise que l'on souhaite.

Mme DERIPPE-PERRADIN.- (*Annecy*) Aurons-nous des retours par rapport à cette expérimentation ?

M. MULATIER-GACHET.- (*Annecy*) Évidemment.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Oui, nous aurons les retours. Il s'agit d'un marché d'innovation, nous avons pu passer en direct avec la société. L'objectif est d'accompagner une entreprise de territoire sur une filière nouvelle.

A terme, c'est de la motorisation hydrogène qui doit propulser ces bateaux, cet été ce sera électrique. Il y aura un complément avec d'autres prestataires électriques, nous n'aurons que de l'électrique sur cette navette.

Vous aurez tous les résultats, en particulier par rapport au temps de charge, au temps de parcours, si du transport public électrifié dans un premier temps, puis hydrogène ensuite, a un avenir sur le lac.

Mais l'enjeu sera sur des bateaux plus importants et sans doute dans d'autres directions. Nous faisons pour l'heure Annecy-Veyrier, qui est historiquement la première navette qui existait sur le lac.

2. Modification de désignations dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu les délibérations n° D-2020-305 du 30 juillet 2020, n° D-2020-316 du 30 juillet 2020, n° D-2020-352 du 24 septembre 2020, n° D-2020-485 du 26 novembre 2020, n° DEL-2021-06 du 4 février 2021, n° DEL-2021-87 du 6 mai 2021, n° DEL-2021-114 du 27 mai 2021, n° DEL-2021-159 du 24 juin 2021, n° DEL-2021-217 du 30 septembre 2021, n° DEL-2021-278 du 18 novembre 2021, n° DEL-2021-322 du 16 décembre 2021, n° DEL-2022-08 du 10 février 2022, n° DEL 2022-31 du 24 mars 2022, n° DEL-2022-74 du 12 mai 2022, n° DEL-2022-136 du 30 juin 2022, n° DEL-2022-198 du 29 septembre 2022, n° DEL-2022-257 du 17 novembre 2022, n° DEL-2022-284 du 15 décembre 2022, n° DEL-2023-18 du 23 février 2023, n° DEL-2023-70 du 23 mars 2023 et n° DEL-2023-106 du 27 avril 2023 du Conseil communautaire portant désignation de nouveaux représentants du Grand Annecy dans les Commissions et organismes extérieurs ;

Vu les demandes écrites des Communes d'Alby-sur-Chéran, Leschaux et Bluffy – respectivement en dates des 16, 27 et 28 avril 2023 – sollicitant le retrait de la Commission Grand Âge du Grand Annecy, faute de disponibilité suffisante, pour trois de leurs conseillers municipaux respectifs, à savoir Mireille MALLINJOURD, Sylvie POTHET et Gilbert PAULY ;

Vu la demande de Fabienne DULIÈGE, Vice-Présidente en charge de l'agriculture, en date du 10 mai 2023, de ne plus représenter le Grand Annecy au Comité de programmation Leader 2014-2020, faute de disponibilité suffisante ;

Vu le courriel du groupe d'action local (GAL) « Entre lacs et montagnes », en date du 4 mai 2023, sollicitant la désignation avant le 15 juin 2023 d'un représentant du Grand Annecy (un titulaire et un suppléant) au Comité de programmation Leader 2023-2027

Mme LA PRESIDENTE.- Sur le Comité de programmation Leader, nous proposons à Patrick LECONTE de prendre la place de titulaire et à Fabienne DULIEGE de devenir ainsi suppléante.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

- d'acter le retrait de la Commission Grand Âge du Grand Annecy, sans remplacement, de :
 - Madame Mireille MALLINJOURD, conseillère municipale d'Alby-sur-Chéran ;
 - Madame Sylvie POTHET, conseillère municipale de Leschaux ;
 - Monsieur Gilbert PAULY, 1^{er} Maire-adjoint de Bluffy.
- de désigner au Comité de programmation Leader 2023-2027 :
 - Patrick LECONTE, en qualité de titulaire,
 - Fabienne DULIÈGE, en qualité de suppléante.

3. Désignation d'un référent déontologue des élus

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1^{er} juin 2023 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218) ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1^{er} dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées par un mandat d'élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas un agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l'accord de la personne désignée ;

Mme LA PRESIDENTE.- Comme d'habitude, si vous avez un sujet, vous revenez vers les services, vous interpellez Sébastien LENOIR qui, en toute confidentialité, vous redirigera vers le déontologue si les services ne sont pas en mesure de vous répondre. La prestation Grand Annecy et de Sébastien est gratuite, celle du déontologue est payante.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 2 (Pierre GEAY, Yannis SAUTY)

d'approuver les articles suivants relatifs à la désignation du référent déontologue des élus :

Article 1 : Désignation du référent déontologue

M. David Bailleul – doyen en exercice à la faculté de droit de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), spécialisé en droit et contentieux administratif et référent déontologue de l'USMB – est nommé en qualité de référent déontologue des élus du Grand Annecy, jusqu'à l'expiration du mandat électoral 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande de Monsieur David Bailleul, il peut être mis fin à ses fonctions de référent déontologue des élus du Grand Annecy.

Article 2 : Mission du référent déontologue des élus

Le référent déontologue a un rôle de prévention qui peut faire éviter aux élus des difficultés judiciaires en leur prodiguant des conseils éclairés sur les conduites à tenir et les bons comportements à adopter, notamment en cas de risque de conflit d'intérêt, en application de la charte de l'élu local. En outre, il peut être amené à informer et sensibiliser l'ensemble des élus locaux aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandat intercommunal.

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, en vertu de l'article R. 1111-1- D du CGCT.

Article 3 : Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu communautaire du Grand Annecy, pour lui-même et lui seul.

Toute demande de saisine du référent déontologue devra transiter par la collectivité, dans le respect des obligations de confidentialité rappelées à l'article R. 111-1-D du code général des collectivités territoriales, en adressant un simple mail sollicitant une mise en relation avec le référent déontologue des élus sur la boîte e-mail refdeontologueélus@grandannecy.fr.

A réception de la demande, l'administration du Grand Annecy mettra en relation l'élu demandeur avec le référent déontologue, auprès de qui l'élu pourra adresser directement sa demande, par voie écrite (mail ou courrier) en stipulant dans l'objet : « Saisine du référent déontologue – Grand Annecy – Confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 4 : Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné. Le référent n'est pas tenu par un délai de réponse et ne saurait être saisi en urgence sur une demande qui nécessiterait un avis express.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs et sont sans effet contraignant. Ils sont rendus au seul élu demandeur qui reste libre :

- de suivre, ou pas, les recommandations du référent déontologue,
- de rendre l'avis du référent déontologue public, ou pas.

Article 5 : Rémunération du référent déontologue

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 80 € TTC par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par le Grand Annecy une fois par an, sur présentation d'un état récapitulatif – précisant pour chaque saisine : date de saisine, auteur de la demande, date de l'avis rendu, format de l'avis rendu (écrit / oral) – qui permettra de justifier la dépense et attester le service fait.

Les frais éventuels de transport et d'hébergement du référent peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et au défraiement du référent déontologue sont inscrits au budget principal 2023.

4. Poisy - Convention de portage avec l'EPF74 : acquisition d'un bien sis 333 chemin des Corbesses à Poisy

Rapporteur : Christian ANSELME

Vu l'article L 324-1 du code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) ;

Vu le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2019-2023 de l'EPF 74 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Vu la délibération du Bureau du Grand Annecy n° DEL-2022-282 du 2 décembre 2022, donnant un avis favorable à l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir et porter une parcelle bâtie cadastrée AL n° 98 à Poisy ;

Vu les modalités d'intervention de portage et de restitution définies dans le projet de convention de portage foncier entre le Grand Annecy et l'EPF 74, annexé à la présente délibération ;

Le Grand Annecy confirme sa volonté d'acquérir le bien visé ci-dessus dans le cadre de sa politique de réserves foncières, pour les compétences « développement économique » et « aménagement de l'espace communautaire ».

Le bien concerné est le suivant :

Situation / consistance	Section	N° cadastral	Surface	Bâti
333 chemin des Corbesses à Poisy Maison d'habitation (environ 133 m ²) avec jardin arboré	AL	96	1 155 m ²	X

Dans sa séance du 24 mars 2023, le Conseil d'administration de l'EPF 74 a donné son accord pour procéder à ce portage sur la base de l'avis de France domaines sur la valeur du bien estimée à 650.000 €.

M. BOGEY.- (*Chavanod*) Je ne participe pas au vote.

(*Il est procédé au vote électronique*)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 2 (Franck BOGEY, Agnès PRIEUR-DREVON)

- d'approuver les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5. Approbation de la révision allégée n° 1 du PLUI du pays d'Alby

Rapporteur : Christian ANSELME

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-41-3 et L5216-5 ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-34 et R153-12 ;

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L410-1 et L411-2 ;

Vu le code de justice administrative et notamment les articles R421-1 et R421-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des Communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° 2018/181 du 29 mars 2018 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° D-2020-608 du 17 décembre 2020 approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Grand Annecy n° ARR-2023-06 du 30 mars 2023 portant mise à jour n°7 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-175 du 30 juin 2022 prescrivant la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby et fixant les modalités de concertation ;

Vu la décision de la mission régionale de l'autorité environnementale n° 2022-ARA-KKU-2836 du 27 octobre 2022 de ne pas soumettre la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby à évaluation environnementale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-270 du 17 novembre 2022 portant sur l'arrêt du projet de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'examen conjoint des personnes publiques associées organisé au titre des articles L153-34 et R153-12 du code de l'Urbanisme ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 15 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Grand Annecy n° ARR-2023-01 du 24 janvier 2023 ouvrant une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur du 18 avril 2023 ;

Considérant les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur, sans recommandation ni réserve ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne nécessitent aucune adaptation au projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby ;

Considérant que le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby tel qu'il est présenté, est prêt à être approuvé ;

Il est rappelé au Conseil communautaire que la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby a été prescrite par délibération n° DEL-2022-175 du 30 juin 2022, avec pour objectif de déclasser un couloir dans un espace boisé classé (EBC) bordant le Chéran pour permettre l'enfouissement des canalisations de rejet de la nouvelle unité de dépollution des eaux usées de Cusy.

Dans sa décision n° 2022-ARA-KKU-2836 du 27 octobre 2022, l'autorité environnementale n'a pas soumis la présente procédure à évaluation environnementale, considérant que ce projet d'évolution du PLU n'est pas susceptible d'impact notable sur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les milieux naturels, la biodiversité et le paysage.

Le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby a fait l'objet d'un bilan de la concertation et d'un arrêt du projet acté par délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-270 du 17 novembre 2022.

Le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby a fait l'objet d'un examen conjoint qui s'est tenu le 15 décembre 2022 ; le procès-verbal de la réunion de cet examen conjoint a été annexé au dossier d'enquête publique.

La DDT 74, le SMIAC, le SILA, les mairies d'Alby-sur-Chéran et Chapeiry et le SCoT du bassin annécien, présents lors de l'examen conjoint, sont réputés avoir donné un avis favorable.

De plus, des personnes publiques ont fait parvenir un avis par courrier postal ou électronique :

- le Conservatoire des espaces naturels,
- la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
- la Chambre de commerce et de l'industrie de la Haute-Savoie,
- l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- le Parc naturel régional du massif des Bauges.

Le Conservatoire des espaces naturels (CEN) porte à connaissance du Syndicat intercommunal du lac d'Annecy (SILA), porteur du projet, des informations complémentaires relatives à la présence d'espèces d'intérêt sur le site ou les abords du projet.

Le Parc naturel régional (PNR) du massif des Bauges :

- porte également à connaissance du Syndicat intercommunal du lac d'Annecy (SILA), des informations complémentaires relatives à la présence d'espèces d'intérêt sur le site ou les abords du projet et précise que, s'agissant d'améliorer la qualité de l'eau déversée dans le Chéran, le projet de révision allégée y contribue ;
- attire l'attention sur la nécessité de vérifier en amont des travaux la présence d'espèces en fonctionnalité avec le marais de Meurat mais également celles ciblées par la ZNIEFF de type 1 ;
- attire l'attention sur la présence potentielle de tufières.

Les remarques du CEN et du PNR du massif des Bauges concernent le projet de station d'épuration en tant que tel et non la procédure de révision allégée qui a pour but de supprimer une portion d'EBC pour permettre le passage de la nouvelle canalisation de rejet au Chéran.

Ainsi aucune remarque n'est de nature à induire d'évolutions au dossier soumis à approbation.

Le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby a été soumis à enquête publique, qui s'est déroulée du 24 février 2023 à 08h00 au 27 mars 2023 à 12h00.

L'enquête publique a peu mobilisé la population :

- seulement trois personnes se sont rendues aux permanences à la mairie de Cusy, aucun visiteur lors des permanences effectuées au Syndicat intercommunal du Pays d'Alby,
- aucun courrier postal,
- aucun courrier électronique,
- aucune observation dans les registres papier d'enquête,
- aucune observation dans le registre d'enquête dématérialisé, qui a pourtant fait l'objet de plus 538 consultations et 211 téléchargements.

Les trois personnes, lors des permanences, sont venues se renseigner sur le projet et/ou leurs parcelles, sans laisser d'observation. Le Commissaire enquêteur les a renseignées ; aucun point ne relevait du sujet de la révision allégée n°1.

Dans ses conclusions, le Commissaire enquêteur émet un avis favorable à la procédure sans réserve ni recommandation.

(Il est procédé au vote électronique)

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 86

NON-VOTANT(S) : 1 (Agnès PRIEUR-DREVON)

- d'approuver la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby, dont le dossier est à la disposition des conseillers communautaires, au format numérique, à la direction de l'Aménagement au siège du Grand Annecy, 46 avenue des Iles à Annecy.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois au siège du Grand Annecy et dans les mairies d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également mise en ligne sur le site Internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr). En outre, la délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et publiée sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Le dossier approuvé de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby sera tenu à la disposition du public à la direction de l'Aménagement du Grand Annecy (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), et dans les mairies d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de Haute-Savoie.

La délibération deviendra exécutoire dès sa transmission au Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du pays d'Alby ou, dans le cas contraire, à partir de la prise en compte de ces modifications et après la publication sur le Géoportail de l'Urbanisme de la délibération et du dossier portant modification du PLU.

La présente délibération peut être contestée :

- soit par recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Annecy adressé par écrit dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Cette démarche interrompt les délais de recours contentieux. Le délai de deux mois pour saisir le juge recommencera à courir lorsque ce recours aura été rejeté de manière expresse ou implicite par l'administration,
- soit en saisissant le Tribunal administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous propose que, pour les comptes administratifs, je laisse la parole à Denis et à vos questions/réponses délibération par délibération, nous les voterons en un seul bloc, ce qui me permet de sortir une seule fois si vous l'acceptez toutes et tous.

(Accord de l'Assemblée.)

6. Compte administratif 2022 du budget principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour le vote de cette question, la présidence est assurée par Ségolène GUICHARD, 1^{ère} Vice-Présidente.

			CA 2022	CA 2021
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Chap 011	Charges à caractère général	8 475 888,34	8 566 493,43
	Chap 012	Charges de personnel	36 302 709,34	33 081 149,87
	Chap 014	Atténuations de produits	83 903 175,74	84 511 236,87
	Chap 042	Opérations d'ordre	10 125 201,08	8 422 694,73
	Chap 65	Autres charges de gestion courante	24 156 228,28	19 387 198,18
	Chap 66	Charges financières	1 915 833,45	1 987 105,61
	Chap 67	Charges exceptionnelles	1 550 858,71	3 427 123,29
	Chap 68	Dotations aux provisions	354 208,76	175 465,00
			166 784 103,70 €	159 558 466,98 €
RECETTES	Chap 002	Résultat de l'exercice précédent	1 452 297,80	6 492 248,26
	Chap 013	Atténuations de charges	251 280,06	161 870,32
	Chap 042	Opérations d'ordre	206 439,55	187 364,42
	Chap 70	Produits des services	30 215 243,82	29 898 331,75
	Chap 73	Impôts et taxes	97 123 753,09	94 876 710,10
	Chap 74	Dotations et participations	39 362 535,77	38 786 479,69
	Chap 75	Autres produits de gestion courante	3 923 046,73	3 301 905,80
	Chap 76	Produits financiers	738 006,78	805 973,78
	Chap 77	Produits exceptionnels	3 372 403,93	2 549 953,20
			176 645 007,53 €	177 060 837,32 €
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT			9 860 903,83 €	17 502 370,34 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	13 291 133,75	18 764 519,42
	Chap 040	Opérations d'ordre	206 439,55	187 364,42
	Chap 041	Opérations patrimoniales	2 765 718,19	20 206 183,00
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	10 195 557,69	10 369 130,39
	Chap 27	Autres immobilisations financières	1 291,43	478 386,65
	Chap 0020	Réfection viaduc avenue du Rhône AP	26 430,07	27 514,56
	Chap 014	P.A.E. Altaïs	554 965,38	340 227,69
	Chap 031	Signalisation AP	91 013,15	74 877,78
	Chap 046	Z.A.C. de la Bouvarde	127 854,73	404 444,54
	Chap 053	Foncier Voie Urbaine AP	56 589,25	387 517,65
	Chap 055	Ehpad Annecy les Parouses	18 223,13	4 740,00
	Chap 058	Acquisitions foncières AP	122 303,08	0,00
	Chap 098	RD 1508 Gillon - Chaumontet AP	0,00	28 843,96
	Chap 119	R.D. 14 déviation de Poisy AP	485 750,82	1 120 251,10
	Chap 120	R.D. 1201 déviation de Pringy AP	28 094,85	236 054,85
	Chap 133	Projets ferroviaires AP	317 621,03	1 044 697,60
	Chap 167	Contournement AP	4 618 354,75	2 918 404,80
	Chap 169	Halle sportive du Bray AP	18 627,55	1 077 481,70
	Chap 195	Rénovation Villa Romaine AP	740 913,72	838 623,74
	Chap 198	Politique cyclable AP	2 736 578,06	2 127 670,35
	Chap 20	Immobilisations incorporelles	1 087 896,64	623 699,51
	Chap 203	Matériel éclairage public	54 621,08	192 436,54
	Chap 204	Subventions d'équipement versées	2 081 813,00	2 969 858,60
	Chap 206	Mat. informatiques & logiciels	675 358,16	684 887,43
	Chap 21	Immobilisations corporelles	1 372 387,14	1 944 456,80
	Chap 210	Subventions logements sociaux AP	2 284 633,00	1 076 733,00
	Chap 211	Aire accueil Gillon	27 962,08	9 840,26
	Chap 215	Grands Passages	47 942,40	0,00
	Chap 220	Extension ESAAA AP	86 478,69	25 944,00
	Chap 222	Elaboration P.D.U.	32 922,13	29 738,40
	Chap 223	Travaux la Cour AP	12 092,10	24 576,60
	Chap 23	Immobilisations en cours	603 539,54	1 282 946,75

	Chap 235	Travaux photovoltaïques	0,00	13 549,00
	Chap 240	RD 1201 RD 16 Crêt d'eau Prés Bouveau	44 344,15	0,00
	Chap 242	Mobil home	0,00	0,00
	Chap 244	Divers travaux sur terrains familiaux	35 940,32	191 519,80
	Chap 254	Réseau incendie	519 480,64	249 927,97
	Chap 255	Fonds Air Bois - AP	816 216,77	645 540,05
	Chap 256	Parking covoiturage A41 Annecy Nord	0,00	0,00
	Chap 258	Stratégie numérique	123 860,72	
	Chap 26	Participations et créances rattachées/participations	0,00	107 000,00
	Chap 261	EHPAD LE PRAIRIE	8 580,00	
	Chap 263	Fonds air entreprises	49 203,73	29 283,22
	Chap 264	Aide à l'acquisition des véhicules	5 928,00	
	Chap 266	PIG 2 AP	560 909,90	143 526,00
	Chap 267	Aménagements du siège	36 842,98	5 052,00
	Chap 268	Aménagements et rénovation du 6 bis	541 249,31	632 148,22
	Chap 270	Plan de mobilité Grand Annecy	0,00	42 826,97
	Chap 274	Transformation Logements EHPAD	0,00	1 890,00
	Chap 275	Aménagement centre de formation	400 537,48	26 724,00
	Chap 278	EHPAD de Gruffy	90 495,36	
	Chap 280	Travaux divers	36 963,36	12 806,40
	Chap 284	Optimisation des systèmes de chauffage AP	35 908,65	28 590,24
	Chap 285	Etudes doublement contournement Annecy RD3508	40 824,72	
	Chap 286	Aménagement rivière du Laudon - Truite de Lac	11 135,40	
	Chap 293	Foncier Agriculture - Maraichage - Habitat – Econon	2 617 827,19	
	Chap 4581	Opérations sous mandat	0,00	1 676,19
			50 747 354,82 €	71 634 112,15 €
RECETTES	Chap 040	Opérations d'ordre	10 125 201,08	8 422 694,73
	chap 041	Opérations patrimoniales	1 574 600,92	20 206 183,00
	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	16 983 204,61	16 758 731,26
	Chap 13	Subventions d'investissement	1 313 413,85	159 319,71
	chap 16	Emprunts et dettes assimilées	16 466 974,35	7 762 411,00
	chap 116	Subv Les Pervenches	0,00	362 641,18
	Chap 169	Subv Halle sportive du Bray	0,00	1 289 848,89
	Chap 195	Subv Villa Romaine	125 000,00	
	Chap 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Chap 240	Passage en AP RD 1201 RD 16 crêt d'eau Prés Bou	44 344,15	
	Chap 249	Subv Papeteries Image Factory	0,00	620 000,30
	Chap 255	Fonds Air Bois - AP	146 750,00	102 000,00
	Chap 263	Fonds air Entreprises passage en AP et subvention	65 578,00	0,00
	Chap 204	Subventions d'équipement versées	24 480,00	7 520,09
	Chap 27	Autres immobilisations financières	2 433 072,73	2 651 628,24
			49 302 619,69 €	58 342 978,40 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-1 444 735,13 €	-13 291 133,75 €
		Restes à encaisser	2 257 921,41	5 050 000,00
		Restes à payer	6 432 775,40	7 808 938,79
BESOIN D'INVESTISSEMENT			-5 619 589,12	-16 050 072,54
SOLDE NET			4 241 314,71 €	1 452 297,80 €

Les comptes administratifs 2022 sont caractérisés globalement par :

- un maintien des recettes fiscales et tarifaires ;
- un taux moyen de 78 % de consommation des crédits de fonctionnement. Le contexte économique général a été marqué par le conflit ukrainien qui a engendré de fortes perturbations : Inflation des coûts de l'énergie et des matières premières, tensions sur les taux d'emprunts ;
- un taux moyen de 50 % de consommation des crédits d'investissement.

Pour ce qui concerne les dépenses, après une année de stabilisation du périmètre en 2018, puis une année 2019 marquée par l'intégration du SIPAS et de l'EPI2A, l'année 2020 qui a été principalement impactée par la crise sanitaire, l'année 2021 qui a été caractérisée par une amélioration des taux de réalisation des dépenses de fonctionnement, l'année 2022 a confirmé cette trajectoire.

Pour la fiscalité et conformément au pacte de confiance adopté par le Conseil communautaire le 18 mai 2017, les recettes fiscales n'ont pas connu de hausse de taux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 166.784.103 €, soit un taux de réalisation par rapport aux crédits votés de 96 % (2021 : 96.01 %).

- Les charges à caractère général (8.475.888 € - chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 77,80 % (2021 : 84,24 %).

Cette variation de réalisation des crédits s'explique par une moindre consommation des budgets bâtiments, honoraires, maintenance, organismes de formation.

Plus particulièrement sur l'énergie, le voté 2022 a été augmenté de 200.000 € par rapport à 2021 en raison de l'augmentation importante du coût de l'électricité, cette prévision a été conforme puisque ce crédit a été consommé à 81 %.

- Les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 36.302.709 € (33.081.149 € pour l'année 2021), ce qui représente un taux de réalisation de 92,45 % (2021 : 90,92 %) par rapport aux crédits votés.

La progression constatée provient de la revalorisation du point d'indice et des décisions de renforcer la capacité de réalisation des objectifs du Grand Annecy.

*Précisions : La masse salariale se répartit ainsi : hors CIAS : 10.033.322 € (2021 : 8.696.123 €)
- CIAS : 26.180.489 € (2021 : 24.287.068 €).*

Les créations de postes se sont échelonnées tout au long du second semestre, le budget initial n'ayant de ce fait pas été consommé entièrement et le versement de la prime cyberattaque a été effectué en 2022.

Le niveau d'occupation des emplois permanents demeure une très forte préoccupation pour l'ensemble de l'agglomération.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 24.156.228 €, soit un taux de réalisation de 98,65 % (2021 : 96,09 %), et englobent principalement :
 - la contribution au SDIS pour 6.591.115 € (2021 : 6.591.115 €) ;
 - les participations au SILA pour 1.729.155 € (2021 : 982.008 €) ;
 - la subvention versée à l'ESAAA pour 1.500.000 € (2021 : 1.500.000 €) ;
 - la subvention au CIAS pour 5.198.538 € (2021 : 4.268.295 €) ;
 - la subvention budget annexe transports pour 1.987.959 € (2021 : 1.040.045 €) ;
 - la subvention budget annexe Semnoz pour 855.020 € (2021 : 643.000 €).

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle nomenclature M57, ces subventions ont été transférées du chapitre 67 au chapitre 65.

- Les reversements de recettes (chapitre 014) d'un montant de 83.903.175 € (2021 : 84.511.236 €) sont conformes aux décisions de la CLECT et regroupent notamment :
 - l'attribution de compensation pour 82.448.974 € ;
 - le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 1.453.331 € (2021 : 1.646.039 €).
- Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 1.915.833 € (2021 : 1.987.105 €).
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) comptabilisent le subvention d'équilibre au budget annexe Pépinières pour un montant total de 1.439.670 € (2021 : 3.427.123 €). Dans la cadre de la mise en place de la M57 certaines subventions affectées au chapitre 67 ont été basculée au chapitre 65.
- Les dotations et provisions semi-budgétaires (chapitre 68) comprennent, pour 2022, une provision pour réparations dans les EHPAD pour 354.208 €.
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) couvrent notamment la dotation aux amortissements des immobilisations.

Recettes : 100,80 % (2021 : 101,02 %).

1) Divers

- Produits des services (chapitre 70) : 99 % de réalisation, il s'agit principalement du remboursement du CIAS pour les salaires (2021 : 103,92 %). Ce qui explique cette légère différence par rapport à 2021, c'est le fait qu'en 2022 il n'y ait aucun produit issu d'une vente ou d'une cession.

2) La fiscalité (chapitre 73)

Après deux années de crise sanitaire, la fiscalité redevient dynamique sur le territoire, hormis pour la CVAE, calculée sur le chiffre d'affaires N-2.

- **TFB** :

Taux : 1,69 %.

CA 2022 : 5.382.678 € pour 314.709.194 € de bases nettes (CA 2021 : 5.067.083 € pour 300.169.225 € de bases).

Les bases nettes ont augmenté de 4,84 % de 2021 à 2022 (2,44 % de 2020 à 2021 ; 2,56 % de 2019 à 2020 ; 3,37 % de 2018 à 2019) avec un taux de croissance annuel moyen de 3,59 % de 2017 à 2022 (évolution nominale).

Evolution physique des locaux révisés (= locaux professionnels et commerciaux) 3,90 % (2020 à 2021 : 0,20 % - 2019 à 2020 : 0,50 % - 2018 à 2019 : 1,85 %).

Evolution physique des locaux non révisés (= locaux à usage d'habitation et assimilés) 3,52 % (2020 à 2021 : 1,99 % - 2019 à 2020 : 2,27 % - 2018 à 2019 : 2.07 %).

- **TFNB** :

Taux : 6,40 %.

CA 2022 : 114.691 € pour 1.786.498 € de bases (CA 2021 : 112.078 € pour 1.738.634 € de bases).

Les bases TFNB ont augmenté de 2,21 % entre 2021 et 2022 (3,29 % entre 2020 et 2021 - 4,68 % entre 2019 et 2020 - 4,85 % entre 2018 et 2019).

Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2017/2022 est de 3,76 %.

- TAFNB :

CA 2022 : 186.211 € (CA 2021 : 183.040 €).

Les bases TAFNB ont augmenté de 1,74 % (7,72 % de 2020 à 2021 – 13,43 % de 2019 à 2020 – 12,88 % de 2018 à 2019).

Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2017/2021 est de 8,90 %.

Cette forte évolution est due au reclassement de terrains agricoles et sols de propriétés bâties en « terrains à bâtir » notamment lors de rachat par promoteur.

- TH :

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée par la loi de finances 2020 et compensée par une fraction de TVA (29.038.458 € encaissés en 2022).

CA 2022 : 2.857.014 € pour 38.013.413 € de bases résiduelles (résidences secondaires + biens divers passibles de TH) (CA 2021 : 2.824.317 € pour 36.812.514 € de bases résiduelles).

Les bases TH ont augmenté de 3,26 % entre 2021 et 2022.

- CFE :

CA 2022 : 21.655.535 € pour 90.347.484 € de bases (CA 2021 : 20.777.719 € pour 86.604.614 € de bases).

Le produit de CFE a progressé de 4,22 % entre 2021 et 2022. Quant aux bases, elles ont augmenté de 4,30 % entre 2021 et 2022.

- CVAE :

CA 2022 : 18.107.649 € (CA 2021 : 20.363.865 € - CA 2020 : 21.473.750 €).

Le produit de CVAE, calculé sur la valeur ajoutée 2020, a diminué de -11 % entre 2021 et 2022 (-5,45 % entre 2020 et 2021 - 2,84 % entre 2019 et 2020 - 14 % entre 2018 et 2019).

- TASCOM :

CA 2022 : 3.591.140 € (CA 2021 : 3.401.163 € - CA 2020 : 3.644.250 €).

Le montant de la TASCOM 2022 par rapport à la TASCOM 2021 est en augmentation de 5,59 %.

- IFER :

CA 2022 : 1.095.885 € (CA 2021 : 1.073.476 € - CA 2020 : 1.043.868 €).

Le produit des IFER a augmenté de 2,09 % de 2021 à 2022 (2,83 % de 2020 à 2021).

- **DCRTP** : le montant est figé.

CA 2022 : 5.937.183 € (CA 2021 : 5.937.183 € - CA 2020 : 5.937.183 €).

- **DGF** :

◇ Dotation d'intercommunalité (DI)

CA 2022 : 1.620.533 € (CA 2021 : 1.446.133 € - CA 2020 : 1.299.172 €).

Avec la refonte de la DI en 2019, le Grand Annecy est pris en charge dans le système de plafonnement national, la DI qu'il devrait toucher aurait dû se situer autour de 1,8 M€ mais comme la DI ne peut pas augmenter de plus de 10 % d'une année sur l'autre, son montant est limité à 110 % de l'année précédente.

◇ Dotation de compensation des groupements de communes (variable d'ajustement nationale).

CA 2022 : 22.927.558 € (CA 2021 : 23.441.767 € - CA 2020 : 23.912.714 €).

La dotation de compensation a diminué de 2,19 % entre 2021 et 2022 (1,96 % entre 2020 et 2021 - 1,83 % de 2019 à 2020 - 2.30 % de 2018 à 2019).

- **FNGIR** : Son montant est plafonné.

CA 2022 : 11.036.321 €.

- **FPIC** :

CA 2022 : 1.453.331 € (CA 2021 : 1.597.396 €).

Le FPIC a diminué de 9 % entre 2021 et 2022 (+ 0.33 % entre 2020 et 2021) du fait d'une baisse du potentiel financier agrégé plus importante au niveau territorial (- 2,03 %) qu'au niveau national (- 0,19 %).

- **Fonds Genevois** :

CA 2022 : 2.815.842 € (CA 2021, : 2.508.606 € - CA 2020 : 2.515.132 €).

Les fonds genevois ont augmenté de 12 % entre 2021 et 2022.

En 2022, le nombre de frontaliers a progressé de 418 personnes par rapport à 2021.

Par ailleurs, la commission permanente du Département a augmenté la quote-part à destination des intercommunalités de 9 à 10 %.

3) Allocations compensatrices : (Chapitre 74).

◇ Compensation CET :

CA 2022 : 4.821.977 € (CA 2021 : 4.352.152 € - CA 2020 : 674.884 €).

Suite à la mise en place du plan de relance de l'économie en 2021, la moitié des bases de CFE des établissements industriels est exonérée et compensée par l'Etat, d'où l'augmentation de la compensation CET entre 2020 et 2021.

La compensation CET a augmenté de 10,79 % entre 2021 et 2022 notamment sous l'effet d'une reprise des créations d'entreprises.

◇ Compensation TF :

CA 2022 : 208.747 € (CA 2021 : 193.974 € - CA 2020 : 6.227 €).

La compensation TF a augmenté entre 2020 et 2021 du fait de la réduction de moitié des bases de TF des établissements industriels avec le plan de relance de l'économie dès 2021. Celle-ci a augmenté de 7,62 % entre 2021 et 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 : Le montant 2022 pour 2.765.718 € (2021 : 20.206.183 €).

« Opérations patrimoniales » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de régularisations d'écritures liées au patrimoine, équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2021, la somme de 20,2 M€ constatait, en dépense et en recette, l'annulation des écritures de transfert de patrimoine de BSN (sur demande de la DDFIP).

En 2022, les frais d'études antérieurs ont fait l'objet d'un apurement pour 1,6 M€ (en recettes) et ont été intégrés aux imputations définitives (204.../21.../23...) en dépenses. De cette manière, ils seront amortis dès 2023.

Par ailleurs, la DDFIP a demandé d'apurer le compte 1069 pour 1,2 M€ avant le passage en M57. D'où l'écriture seulement en dépense (contre-partie gérée directement par la DDFIP).

Dépenses d'équipement : 57,7 % (2021 : 58 %).

Voté 2022 : 46.863.021 € (2021 : 58.568.072 €)

Réalisé 2022 : 27.054.223 € (2021 : 33.969.491 €)

Dont principalement :

- Contournement : 4.618.354 €
- Acquisitions foncières : 2.740.130 €
- Politique cyclable : 2.736.578 €
- Logements sociaux : 2.284.633 €
- Equipements informatiques, travaux, équipements divers : 1.334.893 €
- Fonds air bois : 816.216 €
- EHPAD : 870.395 €
- Voiries : 682.031 €
- PIG 2 : 560.909 €
- PAE Altaïs : 554.965 €
- Aménagement 6 bis : 541.249 €
- Réseau incendie : 519.480 €
- Aménagement centre de formation Papèteries : 400.537 €
- Ferroviaire : 317.621 €
- Gens du voyage : 75.904 €
- Halle sportive du Bray : 18.627 €

Les autres dépenses d'investissement comprennent essentiellement :

Le remboursement de capital d'emprunts :

Dette propre GA = 8.403.031,01 €

Dette EHPAD = 1.792.526,68 €

Recettes :

Les dépenses d'investissement sont financées par 49.302.619 € (2021 : 58.342.978 €) de recettes dont :

➤ Recettes propres :

- 1.572.815 € de subventions diverses
- 933.132 € de FCTVA
- 146.750 € de subventions pour le Fonds Air Bois

➤ Emprunts et recettes assimilées : 16.466.974 €

Réalisation d'emprunts : 15.214.716 €

dette propre GA = 15.000.000 € dont 5 M€ auprès du Crédit Foncier de France (solde de la consultation 2021, taux fixe 0,66 % sur 20 ans) et 10 M€ auprès de la Caisse d'Épargne (reste 2 M€ à mobiliser en 2023, taux variable livret A + 0,18 % sur 25 ans).

dette EHPAD = 212.508 € solde de prêts CARSAT pour la Cour et la Villa Romaine

Plusieurs baux à constructions ont été encaissés pour 1.252.108 €.

➤ Ecritures d'ordre :

- 10.125.201 € qui comprennent principalement les amortissements des immobilisations (2021 : 8.422.694 €).

➤ Autofinancement :

Le besoin de financement de la section d'investissement de 5.619.589.12 € (2021 : 16.050.072 €, 2020 : 15.659.650 €) sera financé par l'excédent de la section de fonctionnement de 9.860.903 € (2021 : 17.502.370 €, 2020 : 22.151.898 €).

Le solde net restant après financement des investissements et des restes à réaliser, soit 4.241.314 € (2021 : 1.452.297 €, 2020 : 6.492.248 €) sera affecté en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2023.

Mme LA PRESIDENTE.- Je tenais à remercier les services, car, souvenez-vous, c'était sur la demande de Marie-Luce PERDRIX, lorsque nous avons expliqué l'année dernière que nous avons une baisse du taux d'épargne brute du fait d'une forte augmentation des subventions. Je remercie les services d'avoir joué le jeu, de reprendre une rétrospective complète, tant pour les subventions que pour avoir une meilleure analyse de l'évolution du taux d'épargne brute et du taux d'épargne nette et voir quelles en étaient les conséquences.

Forts de ces évolutions, nous avons mené un audit sur nos pépinières pour vous expliquer en quoi l'évolution des pépinières impacte ce budget, et comment Ségolène GUICHARD va pouvoir y travailler.

Il en est de même pour le CIAS, nous avons interprété cette évolution depuis longtemps, nous l'avons tous bien compris, c'est pour cela que l'audit a été mené et tous les travaux. L'audit interne par nos agents, qui a été présenté au Bureau et en Conférence des Maires, va nous permettre, avec l'audit externe, de mettre en place une organisation différente, l'objectif étant de stabiliser cette subvention maintenant que les deux organisations sont aujourd'hui absorbées et en place.

Je peux vous dire que le fait que l'on ait absorbé la prime SEGUR, la prime Grand âge que nous avons ensemble votée, cela a un impact réel, nous avons aujourd'hui un turn-over moins important, des équipes qui ont moins de difficulté. Et je pense que la restructuration que nous allons vous proposer dans quelque temps permettra définitivement de stabiliser l'organisation du CIAS pour repartir sur de meilleures bases et faire en sorte que cette subvention se stabilise.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Nous avons engagé avec la commission des Finances un début de contrôle de gestion de ces satellites. Dorénavant, nous les recevons régulièrement en commission des Finances pour demander des comptes - nous avons commencé par le SILA il y a quelque temps, qui est venu nous présenter ses comptes, entre Patrick et Pierre, nous recevrons le SDIS bientôt - sur les plus grosses subventions, mais il est important d'avoir une vision large de ce que deviennent nos sources chez ces partenaires.

(Poursuite de la présentation du rapport.)

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Merci, Monsieur le Vice-Président, Madame la Présidente, de me donner la parole.

Je constate un taux de réalisation de 57,7 % de l'investissement contre 58 % en 2021. Je m'étonne de la présentation initiale dans laquelle vous disiez que vous aviez augmenté le taux de réalisation effectif de nos investissements. Cela ne correspond pas tout à fait à ce que nous lisons dans les tableaux qui ont suivi.

Le compte administratif de ce budget principal 2022 traduit bien la prudence budgétaire excessive prônée par l'Agglomération en matière de fonctionnement. Cette prudence excessive a eu des impacts notoires sur les ressources humaines, le gel des embauches en particulier et la non-revalorisation du régime indemnitaire.

Les récentes grèves au sein des services de l'Agglomération nous ont rappelé les difficultés quotidiennes des agents. La Présidente a donc l'intéressant privilège d'être la première présidente à avoir déclenché une grève au Grand Annecy.

Vous vous étiez engagée à dégeler les embauches si les comptes administratifs de 2022 étaient bons. Les résultats présentés par M. DUPERTHUY confirment que c'est le cas. Aussi, les agents étant dans l'attente d'une action forte de votre part dans ce sens et l'Agglomération ayant les moyens aujourd'hui, nous le constatons, de répondre à cette attente, de quelle manière envisagez-vous d'y répondre et quand allez-vous ouvrir enfin le dialogue social sur l'évolution du régime indemnitaire ?

Sur les dépenses d'investissement, je m'inquiète donc du faible taux de réalisation, vous pensiez nous indiquer une bonne nouvelle en termes de progression, on constate qu'il n'en est rien.

Nous constatons des retards dans la politique d'investissement, et un certain nombre de projets n'avancent pas suffisamment à mon sens. En particulier, je citerai le TCSPi dont nous n'avons aucune nouvelle récente. J'attire donc en particulier votre attention sur la politique des mobilités.

En 2021, il avait été prononcé un sursis au recrutement dans le service des Mobilités, en indiquant que ces recrutements seraient réalisés en 2023. Fin 2022, à nouveau vous avez supprimé l'essentiel de ces recrutements en raison des difficultés budgétaires qui étaient anticipées.

Au final, ces non-recrutements ont des conséquences importantes sur notre capacité à mettre en œuvre l'ensemble des politiques de mobilité.

Je cite aussi la politique cyclable sur laquelle nous constatons un certain retard alors que nous avons voté un schéma directeur cyclable ambitieux.

Je vous remercie.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je réponds sur le taux de réalisation, oui, nous avons une progression tous budgets confondus.

Vous notez le 0,3 point de baisse sur ce budget, vous avez raison. De toute façon, 57,7 ou 58, cela ne me satisfait pas, vous le savez. Oui, il y a une stagnation sur ce budget mais vous verrez que sur d'autres budgets, cela progresse. Au total, on essaie de progresser. Il n'y a donc pas de contradiction entre ce que j'ai dit au début et là.

Sur la politique RH, je laisse la présidente expliquer où l'on en est.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons rassurer Sandrine DALL'AGLIO. Bien évidemment, nous sommes en relation avec le CST, Alexandre, Pierre, un certain nombre de membres du Bureau, nous sommes en négociation.

Je vous rappelle que nous avons voté un certain nombre de dispositifs en 2022 pour revaloriser, qui nous ont été suffisamment reprochés parce que nous augmentions la masse salariale. Nous essayons d'adapter aux contraintes de l'inflation.

Nous avons un équilibre à maintenir, si vous voulez que l'on investisse, il faut que l'on dégage *a minima* un taux d'épargne brute qui nous permet d'affecter ceci en investissement, puis en désendettement. Le désendettement actuel permettra, du fait de la diminution de la charge de la dette, l'amélioration du taux d'épargne brute.

Voilà l'explication.

En effet, 58 %, on se prépare à faire mieux notamment sur la fin du mandat, dans la mesure où le PPI, l'ensemble des investissements, est en train d'être revu. Nous allons accélérer.

Sur le schéma directeur cyclable, je laisserai la parole à Didier SARDA pour vous expliquer où l'on en est, également pour le TCSPi.

Vous devez le savoir mais nous allons vous le rappeler, un certain nombre de choses sont engagées qui sont facturées sur l'année 2023. Il faut voir cela sur le temps long et non pas une photographie à l'instant T. Nous vous le rappelons si vous l'aviez déjà oublié.

Sur la partie RH, certains pourraient nous le reprocher, certains de nos collègues qui vont peut-être prendre la parole juste après vont nous expliquer que nous avons 3 millions de masse salariale complémentaires. 3 millions, ce n'est pas mal, je vous laisse faire le pourcentage entre 2021 et 2022, nous étions à 33, nous sommes à 36. Il y a eu un dégel du point d'indice, nous avons voté des primes, la prime de "Vie chère" est actée, des revalorisations ont déjà été actées.

Sur la demande des organisations syndicales, nous sommes en cours de remise à niveau du système de cotation que l'on présentera au Bureau et en Conférence des Maires parce qu'il y a des incidences qui peuvent être énormes. Les moyens de l'Agglomération sont ainsi faits que l'on ne peut pas faire n'importe quoi, nous avons quelques expériences qui montrent qu'il faut avancer à pas de loup, tout en préservant notre capacité d'investissement, d'où le PPI qui va être recentré sur notre capacité à faire, le dégel va arriver, le recrutement se fera en fonction des priorisations que nous donnerons sur le PPI.

Ne vous inquiétez pas, nous sommes à l'œuvre, l'ensemble du Bureau ici présent est à la tâche.

Je laisse de ce pas Didier SARDA vous donner des nouvelles du TCSPi.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Effectivement, nous avons subi comme tous nos collègues le gel des embauches. Je rappelle qu'il fallait savoir où l'on en était et où l'on allait. Nous avons de meilleures perspectives.

Je remercie mes collègues parce que, dans les postes qui n'avaient pas été gelés, il y a eu des réaffectations et nous avons récupéré aux Mobilités 2 postes, merci Ségolène, il y en a un chez toi et un chez Pierre, parce que tout le monde a bien noté l'urgence sur les mobilités. Cela nous permet d'aller assez vite.

Je vous rappelle le précédent Conseil communautaire où je vous avais passé des phases de travaux qui se lançaient sur différentes communes et l'on engageait les budgets de l'Agglomération, c'est possible parce que nous avons ces ingénieurs à la tâche.

Pour le TCSPi, nous avons eu un Copil hier. Le travail du cabinet EGIS qui nous accompagne se fait, il n'est pas visible pour l'instant, nous avons eu pas mal de rendus hier, nous avons un prochain Copil dans 15 jours. Je vous rappelle que la CNDP a nommé deux garants. Nous allons rentrer dans une phase de concertation active dès l'automne et cette concertation aura lieu avec les éléments techniques qui nous sont actuellement rendus.

Cela peut paraître un peu long mais un gros travail de fond est fait derrière. La CNDP nous accompagne pour mettre tout cela en place à partir de cet automne.

M. GRANGER.- (*Anney*) Je n'aurai pas forcément le même avis que ma collègue, qui a pourtant été dans l'Exécutif de l'Agglomération il n'y a encore pas très longtemps. Mais on a le droit de s'inquiéter.

Quelques remarques, Monsieur le Vice-Président aux Finances.

Je m'inquiète quand même de certains résultats et de notre capacité d'autofinancement, avec des recettes quasiment stables et des dépenses de fonctionnement qui croissent, elles, très fortement. Hors AC, qui est gelée.

J'ai noté aussi la subvention d'équilibre au Semnoz en forte hausse, 32 %. Vous l'avez dit, Monsieur le Vice-Président, c'est fluctuant en fonction de la météo, mais je crois que c'est un exercice où la météo a été assez correcte, cela démontre bien la nécessité de revoir la politique tarifaire. Je pense que nous avons bien fait de le faire et qu'il faudra continuer à y travailler.

Je trouve le taux de réalisation faible et sans progression. Vous me connaissez bien à présent, Madame la Présidente, je croyais que les 50 embauches qui avaient été réalisées étaient là pour permettre une meilleure réalisation. De ce fait, je m'en inquiète et j'espère que vous n'allez pas nous proposer de nouvelles embauches pour permettre une amélioration de ce point.

Et pour terminer, je m'inquiète pour l'avenir de nos investissements, comment l'Agglomération va-t-elle pouvoir se projeter pour les réaliser ? A quoi faut-il s'attendre pour la fiscalité ? Et allons-nous réussir à porter les investissements dont notre Agglomération a besoin ?

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a un peu d'incohérence dans tout ce que vous venez de dire. À la fois il faut investir, faire des travaux, et ne pas embaucher. Il faudrait un peu de cohérence.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je ne nie pas qu'il y a des besoins, je pense qu'il ne faut pas mettre les budgets dans le fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE.- Les RH sont dans le fonctionnement, elles ne sont pas dans l'investissement.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je pense qu'il faut mettre les fonds sur l'investissement.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous êtes élu depuis 3 ans maintenant, vous devez savoir que quand on investit, il faut être vigilant car derrière il faut des gens qui travaillent. Les élus qui ont un peu d'expérience ici savent très bien que derrière les investissements, nous avons l'effet collatéral du fonctionnement. Cela rejoint ce que dit votre collègue Madame DALL'AGLIO, nous devons être vigilants et avoir la bonne capacité, c'est notre rôle aujourd'hui et c'est ce que nous faisons.

D'abord, nous n'avons pas embauché 50 personnes, je ne sais pas d'où vous sortez le chiffre, il y a eu le dégel, c'est pour cela que l'on n'est pas arrivé à 50. Et c'est pour cela que nous allons cibler les politiques publiques qui vont être essentielles, dont la mobilité fait partie, c'est pourquoi nous avons dégelé 2 postes, permettant ainsi d'accélérer le schéma directeur cyclable et la mise en place du TCSPi, même si nous sommes sur du très long terme, nous partons sur 10 ans de travaux pour l'ensemble des 5 branches.

Je vous rassure, nous sommes tous d'accord avec vous, le territoire a besoin de faire de l'investissement, cela veut dire que derrière nous allons faire attention et faire les choix judicieux en matière de recrutement, d'où ces va-et-vient entre gel et dégel, en effet, nous associons le recrutement exclusivement à nos besoins en matière d'investissement. D'où les faibles engagements.

Les 3 millions d'euros vous ont été décomposés, une grande partie est alléguée au CIAS. Vous verrez, lorsque nous respecterons les engagements que nous a demandés la Cour Régionale des Comptes, que le CIAS sortira du budget principal, cela vous donnera une parfaite visibilité.

Vous l'avez dans le rapport, c'est une précision qui apparaît en tout petit mais qui devrait être en très gros, on indique que la masse salariale se répartit ainsi, hors CIAS, 10 millions d'euros. Combien d'Agglomérations de la taille du Grand Annecy trouverez-vous n'ayant que 10 millions pour les compétences les plus importants d'un territoire en matière de mobilité, d'aménagement du territoire ? Nous sommes en train de faire un PLUi-HMB. Essayez de trouver une collectivité qui fonctionne aujourd'hui avec 10 millions d'euros, il n'y en a pas beaucoup, je suis à votre écoute si vous trouvez une Agglomération aussi performante que la nôtre et capable de mettre en place autant de politiques publiques en si peu de temps, avec un volume de RH parfaitement maîtrisé.

Il y a ensuite la partie CIAS, cela ne vous a pas échappé, sur les 3 millions d'euros d'augmentation, nous sommes à 26 millions de masse salariale sur 2022 *versus* 24 millions en 2021. Donc 2 millions sur les 3 millions d'euros d'augmentation. Vous voyez bien que le CIAS est à part.

Il ne faut pas oublier que, dans le cadre du CIAS, ce n'est pas un fait de sur-recrutement que nous avons, ce ne sont ni plus ni moins des décisions heureuses qui ont été prises par le Gouvernement dans le cadre de la prime SEGUR, des décisions heureuses que nous avons votées tous ensemble dans le cadre de la prime Grand âge, qui ont forcément des répercussions et qui nous permettent aujourd'hui de stabiliser les équipes. On ne peut que s'en féliciter.

Il y aura d'autres actions que l'on vous proposera, qui permettront d'améliorer encore la productivité de notre CIAS et la qualité surtout de l'accueil de nos résidents, dont nous avons tant besoin aujourd'hui sur nos territoires et qui ne vont pas aller en diminuant, nous avons un territoire qui vieillit, notamment sur le centre-ville d'Annecy, sur la Commune Nouvelle, nous aurons de plus en plus de seniors à accueillir, nous nous y préparons.

Voilà pour les quelques explications que j'avais à donner.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Les recettes apparaissent de CA à CA en stabilité, vous avez raison sur les recettes de fonctionnement. Je vous rappelle qu'une grande partie de nos recettes sont des impôts et taxes, notamment sur l'impôt économique, la CVAE, qui a été remplacée par une fraction de TVA, mais qui a été calculée sur des valeurs 2020, puisque la CVAE, c'est n-2, nous étions en plein Covid, c'est l'année la pire en matière de fiscalité, nous savions que ce serait la plus difficile à mener.

Voilà en ce qui concerne les recettes. Il y a d'autres choses qui évoluent malgré tout.

Vous dites que les dépenses explosent, si vous regardez de CA à CA, vous avez 7 millions supplémentaires. Les 3 millions de masse salariale, cela vient d'être dit, mais nous avons malgré tout 5 millions d'euros supplémentaires pour le chapitre 65.

C'est pourquoi j'ai souhaité faire un focus, nous sommes à 19,4 millions en 2021 et à 24 millions cette année, c'est là qu'il faut faire attention à la dérive - ce n'est pas une critique -, potentiellement dans les masses, c'est là que cela a tendance à augmenter plus fortement, cela a été dit par la présidente, sur les charges de personnel.

Oui, cela fait 10 %, je vous rappelle que nous étions sur une année où l'inflation a été à plus de 6 %, ce n'est pas une explosion. Et le taux d'épargne brute que je vous ai présenté tout à l'heure montre que l'on était en capacité de prendre ce coût de 3 millions supplémentaires pour les charges de personnel.

Sur le Semnoz, la dotation est simple, on l'avait présentée ici, on a mis en amortissement le Télémix qui ne l'avait pas été. Nous le savions. Nous avons deux ans sur lesquels la subvention d'équilibre doit augmenter à 1,2 million pour permettre les premières années d'amortissement. On sait que cela redescend ensuite tranquillement jusqu'à la subvention traditionnelle que l'on verse depuis des années sur le Semnoz.

Sur le taux de réalisation, j'ai déjà répondu, les taux de réalisation à 58 ou 57,7 % ne sont pas suffisants.

Je rappelle, et je les remercie et les félicite, nous le verrons sur l'eau, que le choix a été fait en fin d'année par des services, étant donné l'envolée des prix sur certaines matières premières, de temporiser et d'attendre l'année suivante pour voir si l'on redescendait à des niveaux de prix de matières premières un peu plus raisonnables. Ils ont bien fait parce que sur un certain nombre de matériaux (acier, fonte...) les coûts redescendent.

Nous avons préféré temporiser un peu, ce qui explique aussi cette moindre réalisation sur un certain nombre de budgets. Je ne dis pas que c'est la raison principale mais il y a de cela. Et c'est plutôt une saine gestion de temps en temps que de savoir laisser passer l'orage et d'attendre.

Les 10,5 % d'épargne brute que je vous ai présentés tout à l'heure sont exactement dans la droite ligne de la prospective Klopfer qui nous avait été présentée en début de mandat, en 2021. Nous avons la capacité de faire le PPI à 164 millions d'euros tel qu'il a été présenté la dernière fois, ce PPI étant lui-même en révision actuellement, mais cela ne dégrade pas la capacité d'investissement pour l'instant, nous sommes bien sur la bonne trajectoire pour faire le PPI ou le PPI modifié, en tout cas la même enveloppe que ce qui avait été voté à l'époque. Je n'ai pas de crainte.

Si les demandes d'investissements venaient à être plus élevées que ce que cette capacité nous donne, la question de la fiscalité se poserait à ce moment-là. Pour l'instant en tout cas, ma feuille de route est de rester sur les capacités d'investissement du PPI, 164 ou 169 millions d'euros telles qu'elles ont été inscrites en novembre 2021.

Mme LA PRESIDENTE.- J'ai fait remettre à l'écran ce tableau que j'avais demandé, qui est important parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Vous avez 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022. Moi-même je m'inquiétais, il faut que l'on soit vigilant par rapport à notre capacité d'épargner pour pouvoir réinvestir, car les gros investissements vont commencer maintenant.

L'épargne brute :

- 2017 : 17 millions
- 2018 : 15 millions
- 2019 : 21 millions
- 2020 : 17 millions, n'oublions pas que le Covid est passé par là
- 2021 : 19 millions
- 2022 : nous sommes à 18 millions.

Chapeau car, dans le cadre des contraintes inflationnistes que nous avons connues, avoir une épargne brute en 2022 supérieure à celle de 2017, même si en 2017 c'était la création de l'Agglomération, c'était à prendre en compte, il faut bien intégrer le fait qu'aujourd'hui, on est dans un schéma qui nous prépare à investir.

C'est en cela que je voulais avoir cet historique, pour bien vérifier si nous ne devons pas être encore plus rigoureux dans la gestion notamment du 011, c'est sur cela que nous avons beaucoup travaillé entre 2020 et 2022, contrairement aux RH, Madame DALL'AGLIO, et je remercie les services. Nous en avons remis une couche au budget primitif 2023, nous avons été très draconiens notamment sur toutes les dépenses qui pouvaient être écartées pour, justement, conserver cette capacité d'épargne brute à pouvoir investir.

Tout ce qui pouvait être de l'ordre du futile (pot à la fin d'une réunion, communication...), tous ces budgets que l'on pouvait décaler et remettre à zéro, nous permettent d'économiser pour dégager de l'épargne et réinvestir par ailleurs, notamment sur de la RH en parallèle parce que nous en aurons besoin, parce que cela va continuer à augmenter, il ne faut pas vous attendre à une baisse des RH ni en volume, ni en valeur. En effet, dans le cadre des demandes de nos parlementaires de tous bords, il y a eu une réunion en préfecture pour alerter le Gouvernement sur une situation compliquée pour nos agents, pour les collectivités territoriales frontalières. Un travail est en cours, nous allons certainement avoir des annonces fortes qui permettront aux agents des collectivités d'avoir une revalorisation de leur rémunération. C'est une décision qui sera gouvernementale, mais répondant à la désertification de nos collectivités en matière de main-d'œuvre, tant en milieu hospitalier que pour l'Etat, le Département, les EPCI et au niveau des communes.

Il ne faut pas vous attendre non plus à avoir une baisse RH, même si nous serons vigilants, entre le volume dont nous avons besoin et la revalorisation liée à l'inflation attendue par l'ensemble de nos collaborateurs.

Je ne sais pas si l'on peut vous sécuriser sur ce point, les chiffres ont été présentés en commission des Finances, ce travail me paraissait important pour vous donner des chiffres objectifs, sans se dire que l'on est meilleur, on essaie en tout cas de maintenir le cap qui avait été initié au début de cette Agglomération pour investir dès 2023 jusqu'à 2026 et tenir nos engagements en matière d'investissement.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je ne l'ai pas assez souligné, le 011 est en stabilité d'une année sur l'autre en valeur, voire 100 000 euros de moins. Je remercie à nouveau les services, c'est un effort important qui a été fait, cela ne prend même pas en compte l'inflation.

Je le dis parce qu'il faut que le message passe clairement, aujourd'hui l'Agglomération demandera à ce que les demandes de subventions, de participations nouvelles de nos satellites soient justifiées systématiquement.

C'est fait par beaucoup de satellites, il y en a d'autres chez qui ce n'est pas forcément la culture que de justifier les hausses de demande de subventions. Dorénavant ce sera le cas pour l'ensemble des satellites. C'est terminé de signer non pas des chèques en blanc, même si on vous fait confiance, mais il va falloir, pour tous nos satellites, que l'on ait des justifications parce qu'on constate que cela flambe un peu et quand on demande à nos propres services de faire des efforts, on ne peut pas se permettre qu'ailleurs ces efforts ne soient pas au moins les mêmes.

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Juste une remarque, Denis, je regarde d'un peu plus près avec Alexandra BEAUJARD, page 23, nous avons au 660652 une subvention au fonds CCAS. Je suis étonnée car le chiffre est assez conséquent, 5 millions. N'y a-t-il pas une erreur dans la mesure où il me semble que l'Agglomération n'a pas de CCAS ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) 5,5, cela me paraît être plutôt de la subvention CIAS.

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Ce serait bien que l'on corrige. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est une histoire de nomenclature, c'est bien CIAS. Je te rassure, on ne va pas donner 5 millions au CCAS d'Annecy.

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Nous aurions été très contents.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Je partage tout ce qui a été dit par les intervenants, il faut que notre structure intercommunale investisse plutôt qu'elle dépense en fonctionnement. Je l'ai souvent dit et tout le monde est d'accord.

Nous sommes à mi-mandat, ma demande ce soir serait de prévoir peut-être une intervention du cabinet Klopfer. Je sais que cela ne va pas dans le sens des économies de fonctionnement. Il était intervenu en début de mandat, il a une mission d'assistance du Grand Annecy, pourrait-on avoir une analyse rétrospective des trois ans qui sont passés avec cette période un peu compliquée du Covid, et une analyse prospective sur 5 à 10 ans ? Je pense qu'il faut aller à 10 ans ?

Nous voulons garder notre PPI avec une capacité à 60 millions, mais quand le coût des travaux est de 25 à 30 % de plus, nos 160 millions ne sont plus que 120. Il faudrait réajuster les 160 à 200-220 si l'on veut faire les travaux prévus initialement.

Peut-on faire un recalage et voir l'impact sur la fiscalité, sur l'évolution de notre dette future ?

Ce sera ma seule demande de la soirée. Merci.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Merci, Michel. Tu anticipes mais je reconnais là l'expert. Effectivement, nous sommes en train de calculer le PPI. Pour l'instant, nous avons des demandes qui remontent. En parallèle, nous avons demandé au cabinet Klopfer de nous recalculer la capacité d'investissement.

Tu as raison, l'inflation est passée et pour faire la même chose, il faudra plus d'argent. Combien faudra-t-il ? Des chantiers avancent aujourd'hui, les plannings commencent à s'affiner sur le TCSPi, sur un certain nombre de choses, nous devons commencer à y voir un peu plus clair sur la fiscalité.

Donc aucun problème pour que le cabinet Klopfer vienne faire une prospective, généralement j'aime bien quand on me donne des bons points, ce sera le cas, j'espère.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est bien prévu, ils attendent simplement notre PPI revu, nous avons une journée complète avec nos vice-présidents pour retravailler les premières esquisses qui ont été données à Denis DUPERTHUY pour validation, présentation au Bureau et en Conférence des Maires, et présentation en Conseil du nouveau PPI révisé en fonction de l'inflation, bien évidemment, en septembre.

Le budget supplémentaire est prévu, car nous avons eu de bonnes nouvelles, en juin ou septembre, à voir avec Denis, une fois que l'on aura tous les éléments nécessaires en matière de RH, notamment par rapport aux décisions éventuelles de l'Etat, plus de nos négociations en cours avec les organisations syndicales.

(Madame LARDET quitte provisoirement la séance.)

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

NON-VOTANT(S) : 1 (Frédérique LARDET)

d'approuver ce compte administratif 2022 du budget principal.

7. Compte administratif 2022 du budget eau

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour le vote de cette question, la présidence est assurée par Ségolène GUICHARD, 1^{ère} Vice-Présidente.

			CA 2022	CA 2021
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Chap 011	Charges à caractère général	7 259 821,73	8 618 288,04
	Chap 012	Charges de personnel	5 699 753,01	5 439 628,69
	Chap 014	Atténuations de produits	4 525 884,00	6 709 669,00
	Chap 042	Opérations d'ordre	2 902 975,67	2 795 045,18
	Chap 65	Autres charges de gestion courante	282 668,17	292 414,15
	Chap 66	Charges financières	801 130,10	799 335,81
	Chap 67	Charges exceptionnelles	450 553,77	353 845,90
			21 922 786,45 €	25 008 226,77 €
RECETTES	Chap 002	Résultat de l'exercice précédent	483 525,16	5 468 810,46
	Chap 042	Opérations d'ordre	418 999,21	356 803,75
	Chap 013	Atténuations de charges	17 151,19	820,59
	Chap 70	Produits des services	25 939 805,34	22 546 980,02
	Chap 74	Dotations et participations	60 657,66	12 000,00
	Chap 75	Autres produits de gestion courante	190,43	1,00
	Chap 77	Produits exceptionnels	845 583,48	477 652,30
			27 765 912,47 €	28 863 068,12 €
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT			5 843 126,02 €	3 854 841,35 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	3 064 761,32	2 094 617,06
	Chap 040	Opérations d'ordre	418 999,21	356 803,75
	Chap 041	Opérations patrimoniales	52 328,20	83 663,13
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	4 733 591,69	4 686 100,52
	Chap 172	Unité de production de La Puya AP	90 955,28	548 674,31
	Chap 174	Bâtiments communs Eau/OM AP	117 569,16	319 689,66
	Chap 175	Alimentation en eau – Ferrières AP	1 242 336,47	2 740 321,77
	Chap 20	Immobilisations incorporelles	112 942,81	55 223,20
	Chap 206	Matériels et logiciels informatiques OP	76 177,74	154 079,73
	Chap 21	Immobilisations corporelles	1 008 148,62	1 132 315,53
	Chap 23	Immobilisations en cours	5 832 458,14	5 290 125,12
	Chap 259	Modernisation La Tour tranche 2 AP	215 777,40	381 172,11
	Chap 260	Modernisation La Tour tranche 3 AP	2 088,00	0,00
	Chap 262	Ultra filtration Espagnoux AP	28 602,84	37 982,89
	Chap 27	Autres immobilisations financières	0,00	6 000,00
	Chap 295	Schéma directeur travaux AP	973 569,12	0,00
			17 970 306,00 €	17 886 768,78 €
RECETTES	Chap 040	Opérations d'ordre	2 902 975,67	2 795 045,18
	Chap 041	Opérations patrimoniales	52 328,20	83 663,13
	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 543 464,45	4 669 098,47
	Chap 13	Subventions d'investissement	416 288,62	1 122 763,00
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	7 000 016,47	5 000 000,00
	Chap 174	Bâtiments communs Eau / OM AP	0,00	896,00
	Chap 175	Alimentation en eau – Ferrières AP	540 000,00	1 009 946,00
	Chap 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
	Chap 23	Immobilisations en cours	0,00	148 712,42
	Chap 259	Modernisation La Tour tranche 2 AP	194 400,00	0,00
	Chap 27	Autres immobilisations financières	0,00	2 500,00
	Chap 295	Schéma directeur travaux AP	116 640,00	0,00
			14 766 113,41 €	14 832 624,20 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-3 204 192,59 €	-3 054 144,58 €
		Restes à encaisser	2 000 000,00	2 000 000,00
		Restes à payer	3 101 949,25	2 478 703,13
BESOIN D'INVESTISSEMENT			-4 306 141,84 €	-3 532 847,71 €
DISPONIBLE GLOBAL			1 536 984,18 €	321 993,64 €

Le budget de l'eau présente un excédent de 1.536.984 € (2021 : 321.993 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 80 % (CA 2021 : 81,79 %, CA 2020 : 64,54 %) et dégage un disponible de 5.843.126 € (CA 2021 : 3.854.841 €).

Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 89 % (CA 2021 : 89,31 %, CA 2020 : 61,17 %) et comprennent les fournitures d'entretien et de petits équipements, les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces lignes concerne les fluides, l'énergie, l'entretien du réseau d'eau, la réparation de fuites sur conduites d'eau potable et la pose de compteurs.

Plus particulièrement sur l'énergie, le voté 2022 a été augmenté de 200.000 € (2 M€) par rapport à 2021 (1.8 M€) en raison de l'augmentation du coût de l'électricité, cette prévision a été conforme puisque ce crédit a été consommé à 95 %.

Les frais de personnel sont réalisés à hauteur de 96,16 % des crédits votés (CA 2021 : 94,14 %).

Les reversements de taxes à l'Agence de l'Eau (chapitre 014) enregistrent un taux de réalisation de 88,54 % (la différence entre 2021 et 2022 s'explique par le décalage d'une année sur l'autre des appels de fonds de l'Agence de l'Eau) (CA 2021 : 98,38 %, CA 2020 : 49 %) avec un montant versé de 4.525.884 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) enregistrent les admissions en non-valeur à hauteur de 282.668 € (CA 2021 : 292.414 €, CA 2020 : 101.961 €), en raison de la poursuite du travail d'apurement des créances avec la DDFIP.

Les charges financières s'élèvent à 801.130 € (CA 2021 : 799.335 € - chapitre 66).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 450.553 € et comptabilisent essentiellement les annulations de factures d'eau soit 1,74 % de la recette des ventes d'eau (CA 2021 : 353.845 €, 2,27 % de la recette des ventes d'eau).

Les opérations d'ordre (chapitre 042) de 2.902.975 € (CA 2021 : 2.795.045 €, CA 2020 : 2.897.861 €) couvrent les dotations aux amortissements des immobilisations.

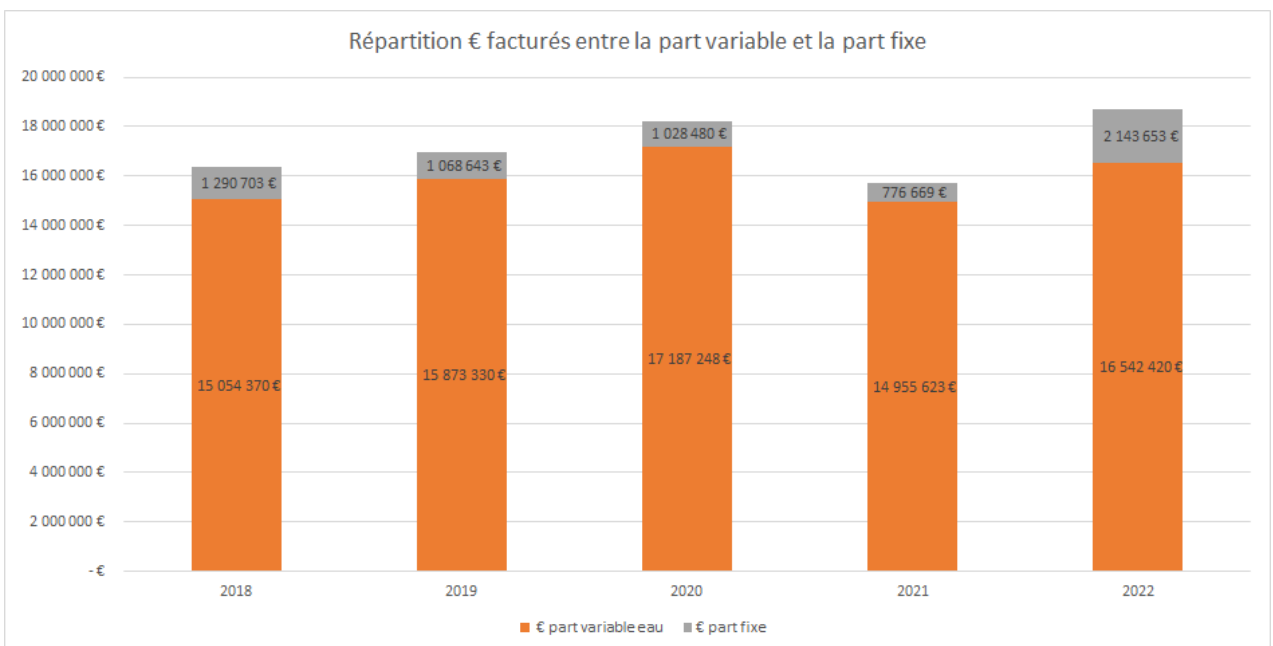
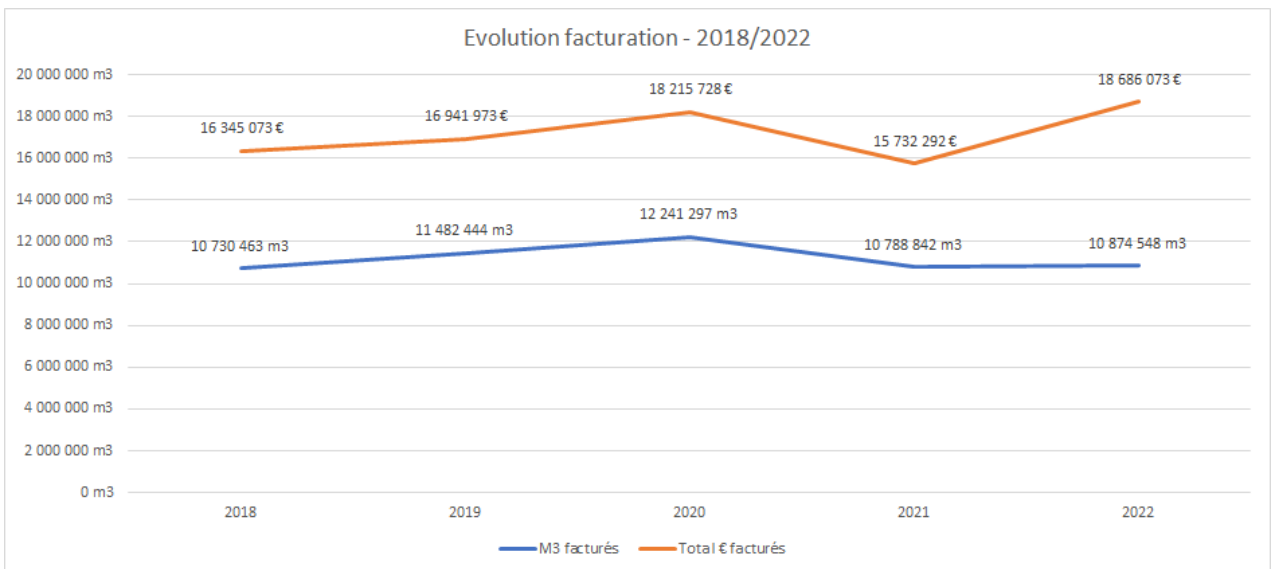
Recettes :

Le taux de réalisation des recettes atteint 99 % (CA 2021 : 94,39 %, CA 2020 : 103,59 %).

Les recettes de produits directs (chapitre 70), enregistrent un produit de 25.939.805 € dont 16.674.728 € pour les ventes d'eau (CA 2021 : 22.546.980 € dont 15.520.564 € pour les ventes d'eau, CA 2020 : 17.187.258 € pour les ventes d'eau).

Données de facturation et de consommation 2018 - 2022

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre abonnés	113 124	115 063	115 863	118 753	119 631
M3 facturés	10 730 463 m3	11 482 444 m3	12 241 297 m3	10 788 842 m3	10 874 548 m3
€ part variable eau	15 054 370 €	15 873 330 €	17 187 248 €	14 955 623 €	16 542 420 €
€ part fixe	1 290 703 €	1 068 643 €	1 028 480 €	776 669 €	2 143 653 €
Total € facturés	16 345 073 €	16 941 973 €	18 215 728 €	15 732 292 €	18 686 073 €



Des produits exceptionnels (chapitre 77) ont été encaissés à hauteur de 845.583 € (CA 2021 : 477.652 €, CA 2020 : 162.805 €) dont la régularisation des rattachements 2021 pour 726.000 € et des remboursements de sinistres.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement présentent un volume de 9.752.955 € (CA 2021 : 10.600.546 €, CA 2020 : 8.356.392 €).

Avec un taux de réalisation de 52 % (CA 2021 : 73,51 %, CA 2020 : 60 %), ces dépenses d'équipement se composent principalement :

A noter :

- le renouvellement des membranes de l'usine de la Puya a été reporté sur 2023 ;
- la rénovation des réseaux a été moindre que prévu en raison de choix stratégiques et de l'inflation sur les matériaux ;
- des travaux de construction du bâtiment commun aux services Eau Potable et Valorisation des déchets pour 117.569 € ;

- des travaux de modernisation de l'unité de production de la Puya (traitement de l'eau) pour 90.955 € ;
- de la modernisation – Traitement eau de l'usine de la Tour pour 215.777 € ;
- d'alimentation en eau du secteur de Ferrières pour 1.242.336 € ;
- des travaux de renouvellement et/ou renforcement de réseaux pour 5.832.458 € (inscrit BP : 8.313.304 €) ;
- du schéma directeur pour 973.559 €.

Ces dépenses sont financées par :

- des subventions pour 1.319.656 € (chapitre 13) ;
- du recours à l'emprunt de 7.000.000 € pour un remboursement de capital de 4.733.591 €.
- Les emprunts nouveaux se décomposent en 2 M€ contractés auprès de la Société Générale (solde de la consultation 2021, taux variable Euribor 3 M + 0,18 % sur 25 ans) et 5 M€ auprès d'Arkea (reste 5 M€ à mobiliser en 2023, taux fixe à 2,59 % sur 25 ans) ;
- des amortissements pour 2.902.975 € (chapitre 040) ;
- l'affectation des résultats 2021 pour 3.854.841 €.

La section d'investissement nécessite un besoin de financement de 3.204.192 € (CA 2021 : 3.054.144 €, CA 2020 : 4.669.098 €) ;

Ce déficit sera compensé par l'excédent de fonctionnement de 5.843.126 € (CA 2021 : 3.854.841 €, CA 2020 : 10.137.908 €) qui sera repris au budget supplémentaire 2023.

L'exercice 2022 dégage ainsi un excédent total de 1.536.984 € (CA : 321.993 €, CA 2020 : 5.468.810 €), après prise en compte des restes à réaliser.

M. BRUYERE.- (*Poisy*) Concernant les membranes à la Puya, je rappelle que nous devons changer une membrane qui date d'une quinzaine d'années. Nous étions sur 2 400 mètres cubes/jour, nous sommes aujourd'hui plutôt à 1 800. Nous avons besoin de les changer.

Nous avons fait une première consultation, deux entreprises ont répondu. Nous avons souhaité relancer pour avoir plus de concurrence. Nous avons aujourd'hui 3 entreprises, nous sommes en train de négocier et de mettre au point le marché pour lancer les travaux dès que nous le pourrons.

Parallèlement, nous nous sommes rapprochés du Département, je le remercie de la subvention attendue, qui est de l'ordre de 20 %, sur 8 millions cela représente 1,6 million, nous espérons mieux mais nous allons demander à nos conseillers départementaux d'intervenir auprès du président. Merci au Département.

Une précision qui nous a interpellés, sur le graphique que vous avez figuré les consommations, les mètres cubes et les recettes. Si vous regardez 2021, vous constatez une baisse. Cette baisse est à mon avis essentiellement due à un problème de facturation et non pas de la part fixe que l'on a instituée. La part de la part fixe que l'on avait instituée, en supplément de ce que l'on avait car certaines communes avaient déjà la part fixe, est plutôt de l'ordre de 860 à 900 000 euros.

Telle est la précision que je souhaitais vous apporter.

En revanche, je remercie les services de l'Eau du travail qui est réalisé, conformément aux objectifs que l'on s'était fixés.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je voudrais appuyer ce que dit Pierre. Nous voyons qu'entre 2018 et 2022, nous avons une consommation quasiment iso malgré une augmentation de population. C'est assez remarquable. Il faut aussi parfois donner à nos concitoyens des bons points et leur dire que les efforts qu'ils font en termes de sobriété sur l'eau paient, on ne pompe pas plus d'eau en 2022 qu'en 2018 dans le lac et dans nos différentes sources pour les alimenter en eau.

Sur le graphique du haut, c'est la tendance qu'il faut regarder plutôt que les pics ou les creux en eux-mêmes. Nous avons des années à 11 mois, des années à 13 mois selon les facturations.

M. BRUYERE.- (*Poisly*) Un complément qui est important, l'aide que l'on apporte à nos abonnés, 10 000 abonnés sur les 120 000 que nous avons ont bénéficié de l'aide, va jusqu'à 78 euros, avec, je le rappelle, les 3 % de revenus par rapport à une consommation de 45 mètres cubes ou de 72 mètres cubes suivant le nombre de personnes (45 c'est 1 personne, 72 ce sont 2 personnes...). C'est une aide qui est apportée et qui nous permet de gommer nos augmentations de tarifs aujourd'hui.

Comme vous le voyez, nous avons un programme ambitieux dans notre schéma directeur, et Dieu sait si c'est important compte tenu de notre objectif d'alimenter au maximum par le lac nos 34 communes, à hauteur de 5 millions par an, et de soulager en contrepartie tout ce qui est captage et prise d'eau.

Voilà ce que je peux ajouter en complément de ce que vient de nous dire le Vice-Président Finances.

Mme GREBERT.- (*Annecy*) J'avais une question à vous poser.

Je sais que parmi les élus, vous êtes nombreux à imaginer que le lac est une ressource inépuisable et que ces bonnes pratiques en termes d'écogestes de la part de nos concitoyens avec une sobriété sur l'eau seraient suffisantes pour satisfaire les besoins en eau de notre territoire.

C'est oublier le fait que les ressources en eau baissent à l'échelle de la France, que le Rhône va atteindre moins 40 % de son débit d'ici 2050 et qu'il va falloir jouer la carte de la solidarité territoriale depuis le sommet des Alpes jusqu'à la Méditerranée, parce qu'il va falloir irriguer la vallée du Rhône, rafraîchir nos centrales nucléaires, et nous allons probablement devoir puiser beaucoup plus que nous le faisons dans le lac, avec une température qui se réchauffe de 1°C toutes les décennies, avec des canicules qui vont se multiplier et une baisse probable du niveau du lac, liée au dérèglement climatique.

Il est de bon ton d'imaginer ces scénarios qui ne sont guère réjouissants mais dont il serait dommage de juger qu'ils ne sont pas crédibles. Plus les années avancent, plus nous devons acter que le dérèglement climatique est là et que nous nous acheminons vers un réchauffement de plus 4°C que n'a jamais connu l'humanité.

Ma question est la suivante. Nous avons un taux de réalisation de 52 % sur les travaux d'investissement, et vous nous exposez le fait que l'on a fait des choix qui sont stratégiques pour justifier que l'on n'aille pas plus loin sur ces investissements. À l'heure où le Gouvernement a mis en place un plan important de réduction des mesures en eau, je m'étonne de ces choix stratégiques et je voulais savoir quelle était la stratégie du Grand Annecy pour justifier de ce niveau d'investissement, qui ne me semble pas à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. BRUYERE.- (*Poisly*) Je vais répondre tout de suite sur la dernière question en rappelant que l'investissement est de l'ordre de 8 millions, nous n'avons que 2 entreprises, nous avons constaté une absence de compétition, c'est pourquoi, avec un montant aussi important, nous avons regardé. Nous avons bien fait puisque les premiers résultats vraisemblablement vont nous permettre d'économiser 1 million. C'est une stratégie que nous avons mise en place, que j'assume totalement.

En ce qui concerne le changement climatique, je rappelle que l'on a lancé avec le cabinet ARTELIA une étude sur la mobilisation de l'eau dans le lac d'Annecy, défini les conditions d'exploitation pour l'alimentation en eau potable, la qualité et la quantité mobilisable.

Nous reparlerons de cette étude, qui nous donnera des orientations quant au réchauffement climatique et la stratégie que l'on peut mettre en œuvre à l'issue de cette étude dont nous aurons les résultats en début d'année prochaine.

Mme GREBERT.- (*Annecy*) Je me permets juste un tac au tac, nous sommes là aussi pas seulement pour travailler sur la question de l'eau potable, mais pour travailler sur la question de l'eau d'abord pour les milieux naturels, pour préserver l'état de nos rivières.

Je rappelle que l'on a des débits d'étiage dans les rivières qui sont de plus en plus faibles, qui posent la question de l'assainissement sur notre territoire, d'autant que les besoins augmentent, on va maintenant dans des choses qui paraissent totalement dénuées de bon sens où l'on va amener de l'eau potable dans des régions comme à Cruseilles pour donner des débits liés avec de l'assainissement dans les Usses...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là, Madame GREBERT, on vous perd, on ne comprend plus rien. Si vous avez une question, si on peut revenir sur le budget... D'abord, on n'est pas en tac au tac ici...

Mme GREBERT.- (*Annecy*) Je ne me permets pas de vous interrompre, Madame la Présidente, est-ce que je peux terminer ?

Mme LA PRESIDENTE.- On appréciera le fait que vous avez valorisé le plan Eau du Gouvernement et on ne peut que s'en féliciter, mais je pense que l'on vous a perdue.

Si vous pouvez faire plus court et poser une question pour que notre Vice-Président puisse objectivement vous répondre car, à force de juxtaposer des mots et des grandes déclarations, on finit par ne plus rien y comprendre.

Mme GREBERT.- *(Annecy)* Ecoutez, Madame, si vous n'avez pas compris...

Mme LA PRESIDENTE.- Si vous pouvez nous reformuler votre question pour que Pierre BRUYERE puisse vous répondre, merci.

Mme GREBERT.- *(Annecy)* Je pense que vous allez comprendre très facilement.

La question est de dire que l'on n'est pas uniquement sur l'eau potable, nous devons prendre en compte l'eau qui restaure les milieux naturels, l'eau dont a besoin la nature, les arbres, l'eau pour les activités humaines, et nous devons avoir une vue systémique, globale et à long terme. Merci.

M. ROLLIN.- *(Duingt)* Notre pacte pour le climat est fait aussi pour cela. Nous avons des fonds pour la désimperméabilisation, les 70 actions sont faites pour cela. Nous avons écrit une feuille de route, à nous de la respecter et de mettre en place nos objectifs tous ensemble.

M. DUPERTHUY.- *(Annecy)* Et si je peux compléter, vous avez raison sur la vue systémique et nous partageons tous les craintes sur le changement climatique. C'est d'ailleurs pour cela que sur tout ce qui concerne le grand cycle de l'eau, nous avons fait le choix de le confier au SILA, qui est une instance supra intercommunale, pour avoir une vision encore plus large, je crois que vous êtes bien placée pour le savoir.

Vous voyez que l'on a cette vision systémique.

Ce qui me différencie de vous, c'est que l'on peut faire peur sur le changement climatique mais il faut parfois dire aussi à nos concitoyens quand des choses se passent bien. Nous avons un écosystème sur l'eau qui se passe bien actuellement, les gens font de la sobriété, on ne consomme pas plus aujourd'hui qu'il y a 5 ans alors que l'on n'a pas loin de 5 000 habitants de plus, on ne capte pas plus d'eau.

Ce sont aussi les efforts d'investissement sur les réseaux que l'on a faits, nous avons une eau qui est de plus en plus de qualité, Pierre vous l'a expliqué la dernière fois sur une question de ma collègue Claire LEPAN sur les FAS. Et derrière tout cela, 4 des 5 EPCI initiaux ont vu le prix de leur eau baisser. Oui, au global cela augmente parce qu'on sait que l'Agglo voit son prix du mètre cube augmenter un peu chaque année pour le consommateur, mais pour les 4 autres, cela baisse. Parfois il faut aussi faire de l'écologie positive et dire quand cela va bien.

M. BRUYERE.- (*Poisy*) Je voudrais juste vous donner une information qui va dans le bon sens. Nous avons un rendement de réseau de 82,1, nous étions à 80,4. Donc nous progressons. Je vous donne cette note d'optimisme pour votre réflexion.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Quand vous avez un prix de la fonte qui est multiplié par 3 entre le 1^{er} janvier et courant octobre ou novembre et que vous avez des travaux à réaliser, c'est de la bonne gestion que de les décaler de quelques mois, c'est le choix qui a été fait, qui a été un bon choix dans la mesure où le prix de la fonte est redescendu à des niveaux plus proches de ce qu'ils étaient au 1^{er} janvier qu'au pic de l'inflation.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est de la bonne gestion, savoir avancer, retarder pour éviter certaines charges complémentaires et accélérer au bon moment. C'est la conjoncture qui nous apprend à gérer différemment.

Mme BEAUJARD.- (*Annecy*) Juste pour aller dans le sens de Fabienne GREBERT. Vous dites que tout va bien, même les pêcheurs alertent la préfecture, dans le Chéran il n'y avait que quelques centimètres au mois de mars, ils n'ont jamais vu cela, des rivières à sec, des algues... Non, cela ne va pas bien, il faut que l'on fasse des économies en eau.

Mme LA PRESIDENTE.- Pierre est bien au courant. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il vous a indiqué que l'approvisionnement du Grand Annecy est à 70 % fait par le lac et que ce n'est pas le lac qui souffre le plus, c'est le Chéran. Pierre pourra vous rappeler que c'est pour cette raison que 95 % de notre territoire sera dorénavant desservi par le lac d'Annecy. Nous nous y préparons.

M. BRUYERE.- (*Poisy*) Nous avons une étude d'évaluation des volumes prélevables sur le Chéran, nous sommes en train de regarder quel est l'impact des prélèvements, que ce soit l'agriculture, la consommation humaine etc. Elle sera à votre disposition si vous le souhaitez.

(Madame LARDET quitte provisoirement la séance.)

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

NON-VOTANT(S) : 1 (Frédérique LARDET)

d'approuver ce compte administratif 2022 du budget eau.

8. Compte administratif 2022 du budget valorisation des déchets

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour le vote de cette question, la présidence est assurée par Ségolène GUICHARD, 1^{ère} Vice-Présidente.

				CA 2022	CA 2021
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Chap 011	Charges à caractère général		22 260 457,66	20 038 753,69
	Chap 012	Charges de personnel		6 021 628,23	5 536 431,80
	Chap 042	Opérations d'ordre		2 364 210,61	2 396 009,04
	Chap 65	Autres charges de gestion courante		64 251,67	99 501,48
	Chap 66	Charges financières		56 522,12	55 643,66
	Chap 67	Charges exceptionnelles		64 548,14	345 118,52
				30 831 618,43 €	28 471 458,19 €
RECETTES	Chap 002	Résultat de l'exercice précédent		6 467 134,56	6 051 191,75
	Chap 013	Atténuations de charges		27 491,78	8 578,95
	Chap 042	Opérations d'ordre		700,00	912,00
	Chap 70	Produits des services		5 909 670,85	4 463 770,78
	Chap 73	Impôts et taxes		22 747 489,00	21 693 871,00
	Chap 74	Dotations et participations		2 588 809,75	2 577 189,62
	Chap 75	Autres produits de gestion courante		12 115,05	15 533,16
	Chap 76	Produits financiers		3 796,94	3 796,94
	Chap 77	Produits exceptionnels		56 255,07	123 748,55
				37 813 463,00 €	34 938 592,75 €
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT				6 981 844,57 €	6 467 134,56 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Chap 040	Opérations d'ordre		700,00	912,00
	Chap 041	Opérations patrimoniales		232,28	9 789,58
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées		479 753,34	476 103,29
	Chap 039	Bâtiments communs Eau/OM		151 683,37	380 591,71
	Chap 181	Pôle d'économie circulaire d'Epagny		159 985,43	224 387,74
	Chap 206	Matériels informatiques et logiciels		28 207,85	11 714,69
	Chap 21	Immobilisations corporelles		4 409 190,04	2 618 098,36
	Chap 23	Immobilisations en cours		54 352,65	430 554,29
	Chap 259	Logiciel de navigation		1 038,00	21 784,45
	Chap 276	Déchetterie Villaz		1 916,48	71 139,57
				5 287 059,44 €	4 245 075,68 €
RECETTES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent		5 001 890,75	6 145 605,98
	Chap 040	Opérations d'ordre		2 364 210,61	2 396 009,04
	Chap 041	Opérations patrimoniales		0,00	9 789,58
	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves		722 614,21	640 223,83
	Chap 13	Subventions d'investissement		5 000,00	0,00
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
	Chap 276	Déchetterie Villaz		0,00	55 338,00
				8 093 715,57 €	9 246 966,43 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT				2 806 656,13 €	5 001 890,75 €
		Restes à encaisser		0,00	0,00
		Restes à payer		3 595 559,68	3 114 033,17
DISPONIBLE D'INVESTISSEMENT				-788 903,55 €	1 887 857,58 €
DISPONIBLE GLOBAL				6 192 941,02 €	8 354 992,14 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 86 % (CA 2021 : 83 %, CA 2020 : 84 %) et dégage un disponible sur l'exercice 2022 de 6.981.844 € (CA 2021 : 6.467.134 €, CA 2020 : 6.051.191 €).

Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 98 % (CA 2021 : 99,12 %, CA 2020 : 83 %).

Les principales lignes de dépenses sont les prestations de services pour 19.871.969 € (CA 2021 : 16.209.513 €, CA 2020 : 14.047.027 €). Ce poste comptabilise notamment les frais de gestion des déchèteries, les dépenses d'incinération versées au SILA, l'entretien de matériels, biens mobiliers, les prestations effectuées par la commune d'Annecy, dont l'entretien des véhicules et la facturation du carburant, le remboursement des frais généraux au budget principal.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) présentent un taux de réalisation de 96,50 % (CA 2021 : 92,70 %, CA 2020 : 91 %) des crédits votés.

Il y a eu un peu moins de remplacement d'agents et moins de recours au personnel extérieur que prévu.

Les charges financières s'élèvent à 56.522 € (CA 2021 : 55.643 €, CA 2020 : 59.698 €).

Les opérations d'ordre d'un montant de 2.364.210 € (CA 2021 : 2.396.009 €, CA 2020 : 2.315.364 €) couvrent les dotations aux amortissements des immobilisations.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 65.548 € (CA 2021 : 345.118 €, CA 2020 : 15.662 €) (chapitre 67) et comptabilisent essentiellement l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement enregistrent un taux de réalisation de 106 % (CA 2021 : 102 %, CA 2020 : 105 %) des crédits votés avec :

- la redevance spéciale pour 3.067.716 € (+ 19 % / 2021) (CA 2021 : 2.575.039 €, CA 2020 : 2.796.000 €) (chapitre 70) ;
- le produit de la TEOM pour 22.747.489 € (CA 2021 : 21.693.871 €, CA 2020 : 21.212.417 €), inscription au BP : 21.700.000 € (augmentation des bases de 4,82 % entre 2021 et 2022) (chapitre 73) ;
- 2.588.809 € (CA 2021 : 2.569.934 €, CA 2020 : 3.690.934 €) de participation des éco-organismes (chapitre 74).

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 6.981.844 € (CA 2021 : 6.467.134 €, CA 2020 : 6.051.191 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement (hors opérations d'ordre et remboursement de dette) présentent un volume de 4.806.606 € (CA 2021 : 3.758.267 €, CA 2020 : 3.245.249 €).

Avec un taux de réalisation de 39,60 % (CA 2021 : 29 %, CA 2020 : 29 % - CA 2019 : 38 %), ces dépenses d'équipement se composent principalement :

- de dépenses pour le pôle d'économie circulaire pour 146.683 €,
- d'achats de véhicules pour 1.549.928 €,
- d'équipements composés de bacs roulants, colonnes, composteurs pour 2.047.837 €,
- d'installations de voirie pour 769.618 €.

Ces dépenses d'investissement sont financées principalement par :

- du FCTVA pour 722.614 €,
- des opérations d'ordre (chapitre 040) pour 2.364.210 €.

La section d'investissement dégage un disponible de - 788.903 € (CA 2021 : 1.887.857 €).

Le disponible global s'élève à 6.192.941 € (CA 2021 : 8.354.992 €) après prise en compte des restes à réaliser.

M. PELLICIER.- (*Poisy*) Avons-nous évalué les incidences de la réduction de 50 % des services ? Nous faisons une tournée tous les 15 jours.

Mme LA PRESIDENTE.- Christian n'est pas là mais je vais répondre à sa place. Il ne faut pas donner ce type d'information puisqu'il n'y a pas eu réduction de 50 % du service, cela a été réaffecté sur les tournées des bacs jaunes.

Du fait de la réduction des tournées sur les bacs d'ordures ménagères classiques, qui sont beaucoup moins nombreuses, c'est une fois tous les 15 jours dans certains secteurs, sauf à Annecy où c'est un peu particulier, c'est une zone où il y a une plus grande densité de population, sur toutes les zones les effectifs ont été réaffectés. Il n'y a pas eu de disparition du déchet, il y a eu changement de poubelle du déchet. Une fois passé de la poubelle grise au bac jaune, il fallait bien que ce déchet soit récupéré par nos agents.

Effectivement, les tournées ont été redistribuées sur les bacs jaunes, qui sont d'ailleurs beaucoup plus nombreux aujourd'hui, nous en avons deux plutôt qu'un quand c'est un apport volontaire. Sur Annecy, nous avons des tournées qui sont encore aussi importantes.

Il n'y a pas eu de diminution de 50 %, sinon il y aurait eu diminution des effectifs aussi. Il y a eu réaffectations des tournées parce que le déchet ne s'est pas volatilisé, il n'a pas disparu, malheureusement. Il y a eu transfert.

M. PELLICIER.- (*Poisy*) On ne peut pas dire qu'il y a eu une augmentation du service des bacs jaunes, hormis dans les villes, dans toutes nos communes, nous n'avons absolument pas de bacs jaunes, cela oblige la population à se déplacer beaucoup plus pour aller au tri sélectif. Et je ne parle pas de ce que l'on veut mettre en place pour les déchets particuliers l'été, où l'on va obliger la population à faire 500 mètres, un kilomètre ou deux kilomètres pour aller à un point d'apport volontaire en plein été.

Je ne trouve pas que ce soit une bonne solution mise en place pour nos populations, et je maintiens que l'on a une réduction du service et une diminution de qualité du service.

Mme LA PRESIDENTE.- Il n'y a pas de réduction du service, vous pourrez regarder dans les comptes, nos effectifs sont toujours présents, encore une fois pour faire une bonne gestion, nous aurons fait faire d'autres actions à nos collaborateurs s'il y avait une réduction des tournées.

Ce qui a valu quelques mouvements de réorganisation et quelques mouvements de grève liés aux jours fériés, car on les fait passer les jours fériés et non plus au départ sur volontariat, c'était une obligation pour que l'on puisse assurer ce service les jours fériés, ce qui nous a valu quelques renégociations avec les agents du Grand Annecy au niveau des déchets. Donc il n'y a pas eu diminution du service, encore une fois les déchets ne se sont pas volatilisés, la quantité des déchets aujourd'hui s'est déplacée d'un bac à un autre.

En effet, si l'on va en apport volontaire, plutôt qu'avoir le bac chez soi devant sa porte, il est déplacé et nous sommes obligés d'aller nous-mêmes sur un apport volontaire, donc de nous déplacer pour aller jeter nos déchets. C'est un aspect sur lequel nous devons travailler avec Pierre BRUYERE, et dans le cadre de la fiscalité, sur la baisse de la TEOM, qui sert aussi à investir dans les déchèteries, car il n'y a pas que le service humain, il y a aussi les investissements, notamment sur Epagny, la future recyclerie et nouvelle déchèterie va nous demander des investissements colossaux, qui aujourd'hui ne cessent d'augmenter, nous allons atteindre les 6 ou 7 millions d'euros. C'est bien évidemment grâce au versement de la TEOM.

Sans compter que nous avons énormément de travaux à refaire dans nos déchèteries. Il n'y a pas que le service que nous payons, le service ne se limite pas à ramasser les poubelles, c'est aussi la gestion de nos déchets dans les déchèteries.

M. BRUYERE.- (Poisy) Je confirme malgré tout ce que dit mon collègue de Poisy, nous n'avons qu'un seul point d'apport volontaire, nous aurons un moloch pour la commune de Poisy pour mettre le poisson, les couches ou je ne sais quoi. Il faudrait vraiment que l'on travaille pour avoir un peu plus de proximité et que l'on ne soit pas obligé de faire un ou deux kilomètres. Nous allons y travailler.

Mme LA PRESIDENTE.- Il n'y a aucun problème pour augmenter, c'est un des sujets que l'on a abordés. Sur Talloires Montmin, on a observé qu'il y en avait beaucoup, il y a certains territoires qui ont été surdimensionnés du fait de l'afflux touristique, et d'autres sous-dimensionnés. Nous allons demander aux équipes.

Mais j'en appelle aux maires, n'hésitez pas à faire vos remarques en Conférence des Maires et à nous indiquer l'usage. L'extension des consignes de tri n'a démarré que le 1^{er} janvier, c'est le législateur qui en a décidé ainsi, à nous de nous adapter. Si vous avez des besoins complémentaires, n'hésitez surtout pas.

Nous avons abordé le sujet, moi-même, longuement, notamment sur les zones touristiques, on remarque que les populations des rives du lac doublent parfois l'été *versus* l'hiver, nous avons besoin de surdimensionner le nombre de molochs du fait de l'arrivée de populations touristiques sur notre territoire à certaines périodes.

Tout cela est à revoir, si besoin n'hésitez pas.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Sur Montmin, c'est sur dimensionné puisque l'objectif est de comprendre où les gens vont poser les déchets avant de passer sur des bacs enterrés ou semi-enterrés. Le surdimensionnement à toutes zones est pour voir où cela sert, quelques-uns sont déjà repartis dans d'autres communes.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) J'ajoute pour Raymond que, dans nos villages de campagne, nos concitoyens ont vraiment l'impression d'avoir une baisse des tournées, mais il faut dire à ceux qui nous regardent et qui nous écoutent que la sobriété passe par là. La sobriété passera dans tous les domaines, les déchets, l'énergie, il est évident qu'il faudra que l'on fasse moins de déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. En revanche, ceux que l'on produit, il faudra les trier davantage. Et il est vrai qu'il nous faut davantage de points d'apport volontaire dans nos villes et nos campagnes.

La loi nous impose de trier plus, c'est une bonne chose, nous allons peut-être un peu trop vite pour nos concitoyens. Mais à nous d'installer des points d'apport volontaire au plus près de nos habitations pour faciliter le geste de tri pour nos concitoyens.

Je parle évidemment pour les villes et les campagnes rurales, à Annecy il y a des passages chaque semaine au pied de vos immeubles et de vos maisons. Ce n'est pas le cas chez nous. Mais nous nous y employons, Valérie LAURENT l'a prévu, il y a un budget d'investissement pour ces points d'apport volontaire, ils vont faire le tour des communes pour rajouter le nombre nécessaire par commune.

(Madame LARDET quitte provisoirement la séance.)

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

NON-VOTANT(S) : 1 (Frédérique LARDET)

d'approuver ce compte administratif 2022 du budget valorisation des déchets.

9. Compte administratif 2022 du budget transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour le vote de cette question, la présidence est assurée par Ségolène GUICHARD, 1^{ère} Vice-Présidente.

			CA 2022	CA 2021
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Chap 011	Charges à caractère général	34 981 477,58	34 182 654,86
	Chap 012	Charges de personnel	727 350,74	534 391,53
	Chap 014	Atténuations de produits	0,00	0,00
	Chap 042	Opérations d'ordre	3 960 983,87	3 374 995,94
	Chap 65	Autres charges de gestion courante	220 083,46	303 756,61
	Chap 66	Charges financières	295 000,00	281 583,17
	Chap 67	Charges exceptionnelles	3 375,60	10 684,68
			40 188 271,25 €	38 688 066,79 €
RECETTES	Chap 002	Résultat de l'exercice précédent	330 258,29	5 199 819,69
	Chap 013	Atténuations de charges	2 296,95	0,00
	Chap 042	Opérations d'ordre	74 540,00	84 665,59
	Chap 70	Produits des services	7 563 182,33	6 753 527,24
	Chap 73	Produits issus de la fiscalité	26 045 797,54	23 938 837,78
	Chap 74	Dotations et participations	11 798 662,27	4 125 091,70
	Chap 75	Autres produits de gestion courante	271 388,62	354 640,50
	Chap 77	Produits exceptionnels	1 429 956,73	1 005 645,45
			47 516 082,73 €	41 462 227,95 €
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT			7 327 811,48 €	2 774 161,16 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	269 442,90	0,00
	Chap 040	Opérations d'ordre	74 540,00	84 665,59
	Chap 041	Opérations patrimoniales	270 335,47	0,00
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 661 719,39	1 651 553,37
	Chap 140	BHNS Sillingy - Gillon AP	112 376,20	10 145,60
	Chap 158	Pôle d'échanges / Terminus AP	57 500,00	38 215,56
	Chap 159	Système billétique AP	307 462,21	1 427 064,91
	Chap 171	Schéma Directeur d'Accessibilité AP	349 366,05	63 143,73
	Chap 206	Equipement informatique et logiciels OP	850,87	1 202,75
	Chap 212	Equipement priorité aux feux OP	662,50	7 325,00
	Chap 288	TCSPI AP	736 055,00	
	Chap 290	Systèmes de transp intelligents MAAS AP	168 750,00	
	Chap 291	Renouvellement parc de bus SIBRA AP	3 770 261,63	
	Chap 20	Immobilisations incorporelles	677 240,84	483 833,32
	Chap 21	Immobilisations corporelles	1 269 976,80	1 567 005,06
	Chap 23	Immobilisations en cours	118 877,61	479 512,14
			9 845 417,47 €	5 813 667,03 €
RECETTES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	0,00	1 952 147,58
	Chap 040	Opérations d'ordre	3 960 983,87	3 374 995,94
	Chap 041	Opérations patrimoniales	270 335,47	
	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 443 902,87	0,00
	Chap 140	BHNS Sillingy - Gillon AP	178 590,23	
	Chap 159	Système billétique AP	0,00	217 080,61
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,01	0,00
			11 853 812,45 €	5 544 224,13 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			2 008 394,98 €	-269 442,90 €
		Restes à encaisser	0,00	0,00
		Restes à payer	1 612 535,88	2 174 459,97
BESOIN D'INVESTISSEMENT			395 859,10	-2 443 902,87
DISPONIBLE GLOBAL			7 723 670,58 €	330 258,29 €

Le budget transports dégage un excédent de 7.723.670 € (CA 2021 : 330.258 €, CA 2020 : 5.357.930 €). Précision : ce résultat intègre une subvention 2021 de la Région AURA pour les transports scolaires versée en 2022 de 3 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 97 % (CA 2021 : 94 %, CA 2020 : 89 %) et dégage un disponible sur l'exercice de 7.327.811 € (CA 2021 : 2.774.161 €).

Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 99 % (CA 2021 : 98 %, CA 2020 : 92 %) et comprennent principalement le paiement des prestations versées à la SIBRA.

Les frais de personnel figurent au budget transports (chapitre 012) pour 727.350 € (+ 36 % / 2021) (CA 2021 : 534.391 €, CA 2020 : 361.117 €).

Les charges de gestion courante s'élèvent à 220.083 € (CA 2021 : 303.756 €, CA 2020 : 400.786 €) (chapitre 65) et comprennent la participation au plan de mobilité entreprises.

Les frais financiers (chapitre 66) s'élèvent à 295.000 € (CA 2021 : 281.583 €, CA 2020 : 299.965 €).

Les charges exceptionnelles de 3.375 € (CA 2021 : 10.684 €, CA 2020 : 117.216 €) (chapitre 67) comptabilisent des régularisations de recettes rattachées à l'exercice 2021.

Les opérations d'ordre comprennent la dotation aux amortissements des immobilisations et les écritures de sortie d'actifs (vente de bus) pour 3.960.983 € (CA 2021 : 3.374.995 €, CA 2020 : 3.850.843 €).

Recettes :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 47.185.824 € (CA 2021 : 41.462.227 €, CA 2020 : 37.815.083 €).

Les recettes commerciales (chapitre 70) totalisent un montant de 7.563.182 € (CA 2021 : 6.753.527 €, CA 2020 : 5.578.960 €).

Le versement mobilité atteint 26.045.797 € (CA 2021 : 23.938.837 €, CA 2020 : 21.152.825 €, CA 2019 : 19.108.982 €), soit une progression de 6,5 % par rapport à 2021. Cette évolution est liée aux mesures mises en place pour les entreprises pendant la crise sanitaire (décalage de paiement des cotisations, chômage partiel,...) et à la reprise de l'activité.

A noter également le versement exceptionnel de 722.108 € de compensation au titre des créances antérieures détenues par l'ACOSS.

La subvention d'équilibre s'élève à 1.987.959 €.

Les subventions encaissées (chapitre 74) pour 9.263.402 € (CA 2021 : 4.125.091 €, CA 2020 : 8.547.271 €) comprennent la participation de la Région, la dotation générale de décentralisation pour les transports (montant figé à 484.826 €). A noter que le versement du 1^{er} acompte de la Région pour l'année scolaire 2021/2022 est intervenu en 2022 pour 4.742.000 €.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 1.429.956 € (CA 2021 : 1.005.645 €, CA 2020 : 808.678 €) compte tenu du remboursement de la SIBRA sur les prestations de l'année précédente.

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 7.327.811 € (dont subvention scolaire 2021 de 3 M€) (CA 2021 : 2.774.161 €, CA 2020 : 5.199.819 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement présentent un volume de 7.839.715 € (CA 2021 : 4.077.448 €, CA 2020 : 11.916.566 €).

Avec un taux de réalisation de 68 % (CA 2021 : 51 %, CA : 2020 : 67 %), ces dépenses d'équipement se composent principalement :

- des acquisitions de bus : 3.770.261 € ;
- d'équipements et du matériel de transport (navettes électriques, bornes électriques) : 857.801 € ;
- du matériel de bureau et informatique : 263.446 € ;
- d'aménagement du schéma directeur d'accessibilité : 349.366 € ;
- d'aménagement de terminus, pôles d'échanges : 57.500 € ;
- du système billettique : 307.462 €.

Ces dépenses d'investissement sont financées principalement par :

- des écritures d'ordre concernant les amortissements et les cessions pour 3.960.983 € (CA 2021 : 3.374.995 €), (chapitre 040) ;
- un emprunt pour 5.000.000 € contracté auprès de la Société Générale sur 25 ans avec un taux d'intérêts variable Euribor 3M flooré à 2 % + 0,27 %.

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 395.859 € (CA 2021 : - 2.443.902 €).

Le disponible net s'élève à 7.723.670 € (CA 2021 : 330.258 €), après prise en compte des restes à réaliser, qui sera affecté au budget supplémentaire 2023.

Mme LA PRESIDENTE.- Les recettes ont bien progressé malgré la gratuité.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Tu as expliqué les 3 millions mais les recettes commerciales sont en hausse. Nous avons deux évolutions du réseau en septembre 2023 et surtout au printemps 2024, l'objectif est de coller encore plus aux besoins du territoire et cela veut dire, normalement, des recettes commerciales supplémentaires.

Nous avons un réseau qui s'étoffe et où la part de recettes sera importante. Et nous vous soumettrons la tarification différenciée avec la refonte du réseau. Mais nous sommes dans une bonne dynamique, les gens prennent le bus de plus en plus et cela se ressent au niveau des recettes.

(Madame LARDET quitte provisoirement la séance.)

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

NON-VOTANT(S) : 1 (Frédérique LARDET)

d'approuver ce compte administratif 2022 du budget transports.

10. Compte administratif 2022 du budget pépinières d'entreprises

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour le vote de cette question, la présidence est assurée par Ségolène GUICHARD, 1^{ère} Vice-Présidente.

			CA 2022	CA 2021
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Chap 011	Charges à caractère général	632 107,37	695 470,68
	Chap 012	Charges de personnel	423 497,80	319 563,55
	Chap 042	Opérations d'ordre	213 811,65	194 556,79
	Chap 65	Autres charges de gestion courante	7 546,35	0,89
	Chap 66	Charges financières	90 368,16	93 909,16
	Chap 67	Charges exceptionnelles	2 140,32	13 829,42
			1 369 471,65 €	1 317 330,49 €
RECETTES	Chap 002	Résultat de l'exercice précédent	0,00	162 895,09
	Chap 013	Atténuations de charges	2 183,51	1 140,36
	Chap 042	Opérations d'ordre	57 944,00	61 449,00
	Chap 70	Produits des services	320 126,61	252 975,41
	Chap 74	Dotations et participations	0,00	0,00
	Chap 75	Autres produits de gestion courante	1 625 869,46	1 361 676,38
	Chap 77	Produits exceptionnels	30 435,26	10 728,38
			2 036 558,84 €	1 850 864,62 €
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT			667 087,19 €	533 534,13 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	322 472,51	813 044,96
	Chap 040	Opérations d'ordre	57 944,00	61 449,00
	Chap 041	Opérations patrimoniales	11 875,00	0,00
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	409 685,10	401 028,98
	Chap 20	Immobilisations incorporelles	22 275,00	0,00
	Chap 206	Matériels informatiques et logiciels	9 525,16	10 537,78
	Chap 21	Immobilisations corporelles	142 534,91	364 888,49
	Chap 23	Immobilisations en cours	153 159,22	44 973,63
			1 129 470,90 €	1 695 922,84 €
RECETTES	Chap 040	Opérations d'ordre	213 811,65	194 556,79
	Chap 041	Opérations patrimoniales	11 875,00	0,00
	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	533 534,13	1 167 045,17
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	14 090,08	11 848,37
			773 310,86 €	1 373 450,33 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-356 160,04 €	-322 472,51 €
		Restes à encaisser	283 191,00	283 191,00
		Restes à payer	691 951,40	698 795,85
BESOIN D'INVESTISSEMENT			-764 920,44	-738 077,36
SOLDE NET			-97 833,25 €	-204 543,23 €

Le budget des pépinières d'entreprises dégage un solde net de - 97.833 € (CA 2021 : - 204.543 €, CA 2020 : 162.895 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement génère un disponible de 667.087 € (CA 2021 : 533.534 €, CA 2020 : 1.329.940 €).

Les charges à caractère général s'élèvent à 632.107 € (CA 2021 : 695.470 €, CA 2020 : 493.423 €) (chapitre 011) et présentent un taux de réalisation de 67,45 % (CA 2021 : 72,67 %, CA 2020 : 60 %). Elles comprennent les dépenses d'énergie, l'entretien de biens mobiliers, les cotisations d'assurance, les frais de nettoyage des locaux et les taxes foncières.

En 2022, aucune consommation du crédit « études et recherches », moins de frais de télécommunications (consommation du crédit de 20 %) et 80 % de consommation des crédits de nettoyage.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont réalisées à 97,74 % (CA 2021 : 83,87 %, CA 2020 : 88 %) des crédits votés.

Les charges financières s'élèvent à 90.368 € (CA 2021 : 93.909 €, CA 2020 : 105.162 €) (chapitre 66) et comprennent uniquement les intérêts de la dette.

Les opérations d'ordre de 213.811 € (CA 2021 : 194.556 €, CA 2020 : 186.466 €) (chapitre 042) intègrent les dotations aux amortissements 2022.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2.036.558 € (CA 2021 : 1.850.864 €, CA 2020 : 2.583.863 €).

Elles comprennent notamment :

- les produits de location des pépinières pour 320.126 € (CA 2021 : 252.975 €, CA 2020 : 300.177 €) qui sont générés par les services d'accompagnement des entreprises ou une simple mise à disposition de locaux ;
- la participation du budget principal de 1.439.670 € (CA 2021 : 1.137.175 €, CA 2020 : 1.014.680 €) (chapitre 75).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement présentent un volume de 339.369 € (CA 2021 : 409.861 €, CA 2020 : 356.375 €).

Avec un taux de réalisation de 18 % (CA 2021 : 68,05 %, CA 2020 : 50 %), ces dépenses d'équipement couvrent essentiellement des travaux de rénovation dans les pépinières. Ces travaux ont pris du retard et sont pour la plupart reportés en 2023.

Les recettes d'investissement se composent :

- des opérations d'ordre (chapitre 040) constituées des amortissements comptabilisés ;
- l'affectation des résultats 2021 pour 533.534 €.

La section d'investissement nécessite un besoin de financement de 764.920 € qui sera financé par l'excédent de fonctionnement de 667.087 € lié au versement de la subvention du budget principal.

L'exercice 2022 dégage ainsi un résultat net de – 97.833 € (CA 2021 : - 204.543 €, CA 2020 : 162.895 €) après prise en compte des restes à réaliser.

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Une précision sur ce qu'il y a dans ce budget annexe. Nous avons 8 bâtiments pour à peu près 11 000 mètres carrés de surface, dont 47 % seulement sont des pépinières d'entreprises. Il y a un petit bémol à apporter à cette dénomination de « budget annexe pépinières ».

Je voudrais faire un petit peu d'autosatisfaction sur le fonctionnement de ces pépinières. Par rapport à la moyenne nationale, nous avons un taux de pérennité des entreprises qui sont passées en pépinières de plus de 80 %, la moyenne nationale étant à 66 % à 3 ans. Nous pouvons être très satisfaits, c'est un bon outil, l'accompagnement de l'entrepreneuriat permet de développer sur place une activité économique, les entreprises qui passent en pépinières se développent ensuite dans le bassin de vie d'Annecy, sont créatrices d'emplois, c'est important.

C'est un budget qui représente un moins grand volume que d'autres budgets, mais qui nous ramène des emplois et de la vie économique sur notre bassin de vie.

Et c'est un grand merci aux services qui travaillent sur les pépinières d'entreprises, dans l'ensemble du réseau des pépinières d'entreprises d'Auvergne Rhône-Alpes, nous avons en moyenne un ETP pour 10 locaux loués, dans nos pépinières, pour la totalité du service Entrepreneuriat, nous avons 7 personnes qui travaillent pour 139 locaux loués, et 47 postes de travail.

Je pense donc que nous avons des services très performants et je tiens ce soir à leur rendre hommage au travers de ce budget des pépinières.

(Madame LARDET quitte provisoirement la séance.)

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

NON-VOTANT(S) : 1 (Frédérique LARDET)

d'approuver ce compte administratif 2022 du budget pépinières d'entreprises.

11. Compte administratif 2022 du budget Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour le vote de cette question, la présidence est assurée par Ségolène GUICHARD, 1^{ère} Vice-Présidente.

			CA 2022	CA 2021
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Chap 002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	485 576,18
	Chap 011	Charges à caractère général	1 049 695,63	634 999,73
	Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 299 880,70	835 256,10
	Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 112 795,51	751 312,88
	Chap 65	Autres charges de gestion	3 666,39	2 189,17
	Chap 66	Charges financières	160 000,00	137 275,47
	Chap 67	Charges exceptionnelles	67 073,76	30 147,69
			3 693 111,99 €	2 876 757,22 €
RECETTES	Chap 002	Résultat d'exploitation reporté	706 524,96	0,00
	Chap 013	Atténuations de charges	8 514,86	69 909,57
	Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 811,17	101 811,17
	Chap 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 875 807,97	1 227 479,84
	Chap 74	Subventions d'exploitation	857 722,85	1 308 320,53
	Chap 75	Autres produits de gestion courante	114 867,88	71 497,16
	Chap 77	Produits exceptionnels	31 051,26	804 263,91
			3 696 300,95 €	3 583 282,18 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT			3 188,96 €	706 524,96 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	0,00	391 701,15
	Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 811,17	101 811,17
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	411 340,40	404 744,09
	Chap 20	Immobilisations incorporelles	5 300,00	4 350,00
	Chap 21	Immobilisations corporelles	220 916,62	335 032,86
	Chap 23	Immobilisations en cours	364 337,35	55 127,17
			1 103 705,54 €	1 292 766,44 €
RECETTES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	162 373,70	0,00
	Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 112 795,51	751 312,88
	Chap 13	Subventions d'investissement	0,00	703 827,26
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	250,00	0,00
			1 275 419,21 €	1 455 140,14 €
RESULTAT INVESTISSEMENT			171 713,67 €	162 373,70 €
	Restes à encaisser		0,00	0,00
	Restes à payer		1 440,00	76 196,91
DISPONIBLE D'INVESTISSEMENT			170 273,67	86 176,79
SOLDE NET			173 462,63 €	792 701,75 €

Le budget Semnoz dégage un disponible de 173.462 € (CA 2021 : 792.701 €).

Il est à noter que la saison hivernale a été bonne.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 93,30 % (CA 2021 : 78 %, CA 2020 : 96 %).

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 1.049.695 € (CA 2021 : 634.999 €, CA 2020 : 888.774 €) et présentent un taux de réalisation de 93,40 % (CA 2021 : 47,40 %, CA 2020 : 96 %). Elles concernent essentiellement les dépenses d'entretien de matériel (télésièges), les fluides et la fourniture d'énergie.

Les frais de personnel présentent un taux de réalisation de 90 % (CA 2021 : 91 %, CA 2020 : 93 %).

Les frais financiers (chapitre 66) s'élèvent à 160.000 € (CA 2021 : 137.275 €, CA 2020 : 178.256 €).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) de 67.073 € (CA 2021 : 30.147 €) comptabilisent principalement l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre de 1.112.795 € (CA 2021 : 751.312 €, CA 2020 : 749.647 €) couvrent les dotations aux amortissements des immobilisations, notamment pour le Télémix.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2.989.775 € (CA 2021 : 3.583.282 €, CA 2020 : 2.949.546 €) avec un taux de réalisation de 76 % (CA 2021 : 97 %, CA 2020 : 83 %) et comptabilisent :

- les produits des services pour 1.875.807 € (CA 2021 : 1.227.479 €, CA 2020 : 1.426.790 €) (chapitre 70) ;
- les subventions d'exploitation pour 857.722 € (CA 2021 : 1.308.320 €, CA 2020 : 1.288.282 €) dont 855.020 € (CA 2021 : 643.000 €) reçus du budget principal et 2.700 € du Département ;
- les loyers et redevances des DSP pour 113.335 € (CA 2021 : 71.497 €, CA 2020 : 90.256 €) (chapitre 75). Ceux-ci sont ajustés en fonction du chiffre d'affaires de la station ;
- les produits exceptionnels pour 31.051 € (CA 2021 : 804.263 € pour les aides reçues dans le cadre de la crise sanitaire, CA 2020 : 41.219 €) (chapitre 77), notamment des cessions d'actif.

La section de fonctionnement dégage un disponible de 3.188 € (CA 2021 : 706.524 €, CA 2020 : - 485.576 €).

Ce résultat s'explique par :

- une bonne saison hivernale 2021-2022 ;
- un maintien des charges courantes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement présentent un volume de 590.553 € (CA 2021 : 390.159 €, CA 2020 : 163.761 €), dont principalement :

- Grande inspection panoramique : 44.954 €,
- Grande inspection gare motrice : 12.510 €,
- Lot 2 – Télésiège débrayable mixte : 324.356 €.

Ces dépenses d'investissement sont financées par des opérations d'ordre (chapitre 040) pour 1.112.795 €.

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 170.273 € (CA 2021 : 86.176 €, CA 2020 : 317.138 €) après prise en compte des restes à réaliser.

L'exercice 2022 dégage au final un disponible global de 173.462 € (CA 2021 : 792.701 €, CA 2020 : -168.437 €) qui sera affecté en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2023.

M. BOSSON.- (*Quintal*) Comme vous l'avez compris, au niveau du compte administratif 2022-2021 il y a une différence importante au chapitre 011 « charges à caractère général » et au chapitre 012 « charges de personnel ». La période Covid justifie cette différence.

Cela a été dit en préambule, nous sommes tributaires de l'enneigement, nous faisons en moyenne 115 jours d'ouverture sur une saison d'hiver. Cette année, nous avons fait 35 jours d'ouverture. Le chiffre d'affaires est en moyenne de 1,6 million, il est de 950 000 euros cette année.

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Dans le budget du Semnoz, il y a un revenu disponible de 173 000 euros, il me semble que c'est divisé par 5 par rapport à 2021.

Bien sûr, le compte administratif 2022 est l'image de la bonne saison hivernale qu'il y a eu cette année-là, cependant il révèle aussi que les marges de manœuvre sont faibles sur le budget annexe.

Or la réalité nous a vite rattrapés. La saison 2023 n'a permis que 35 jours d'ouverture, elle a été médiocre et douloureuse, une ouverture repoussée du fait de l'absence de neige et une fermeture avancée pour les mêmes raisons, alors même que tous les Parisiens étaient en vacances sur les deux dernières semaines.

A quel montant va s'élever la subvention d'exploitation pour combler ce déficit cette année ?

Jusqu'à quand allons-nous colmater, en contraignant le budget principal, le déficit du Semnoz, dans un contexte de dérèglement climatique qui s'affirme ?

L'endettement attaché à l'investissement du Télémix, ô combien discuté à l'époque de cette décision, peine à être rentabilisé, cela nous coûte à peu près 320 000 euros par an. Je rappelle qu'en 2018, 6,5 millions d'euros ont été investis pour ce nouveau Télémix, plus 600 000 euros pour 4 enneigeurs mobiles. Le retour sur investissement est estimé à 30 ans. Le Semnoz ne sera d'ores et déjà plus du tout blanc d'ici là.

Quid du plan de gestion du Semnoz par rapport aux investissements sur ce budget ?

Aussi, il apparaît légitime de se questionner sur la pertinence d'investir encore dans le ski nordique ou le ski alpin sur le Semnoz, alors que les enfants qui apprennent à skier aujourd'hui n'auront quasiment aucune chance de pratiquer du ski à l'âge adulte au Semnoz.

Ne pourrait-on pas plutôt investir en faveur de la protection du Semnoz pour laisser aux habitants de notre territoire un espace naturel le plus protégé possible ? Ceci, en évitant d'engager de nouveaux investissements tels que des nouvelles pistes de luge, voire des équipements nordiques supplémentaires. Ou alors, en renforçant l'accès au plateau *via* le transport en commun, *via* les mobilités douces et peut-être un accès voiture plus régulé. Je vous rappelle que dans les Pyrénées Orientales, c'est ce qui se fait régulièrement pour préserver la nature des montagnes pyrénéennes.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) J'entends ce que vous dites.

Le résultat net est en baisse 5 fois, vous avez raison, on passe de 792 000 euros à 173 000 euros. Or 2021 a été l'année Covid, en termes de dépenses, on emploie moins de personnel, moins de charges en termes de flux. Certes, en face nous avons moins de recettes mais nous avons eu aussi des subventions notamment de nos partenaires Région et Département, si vous regardez la ligne 74 sur les subventions d'exploitation, nous avons eu 1,3 million, ce qui nous avait largement permis de bonifier, c'était 500 000 euros de plus que ce que l'on a eu en 2022 où l'on n'a pas eu ces aides exceptionnelles liées au Covid, simplement la subvention que verse le Grand Annecy au Semnoz. On peut donc difficilement comparer ces deux résultats.

En termes d'investissement, vous l'avez dit, nous aurons le débat au moment du PPI, il ne faut pas anticiper ces débats. Cette année nous n'avons pas fait d'investissement, ni pour le ski nordique, ni pour le ski alpin. Nous avons eu une révision du télésiège débrayable mixte, la grande inspection de la gare motrice, l'inspection du panoramique, ils ont maintenu et entretenu ce que l'on avait, nous n'avons pas investi.

Ces questions vont venir au moment de la révision du PPI, vous avez raison, et chacun sera libre de réexposer les arguments, sur lesquels personnellement je suis d'accord pour un certain nombre d'entre eux.

Patrick a répondu à votre question.

Quelle sera la subvention nécessaire cette année ? Vous faites le différentiel entre les recettes qui ont été données et les dépenses, c'est environ 700 000 euros supplémentaires qu'il faudra pour combler le déficit, en tout cas le non-enneigement et donc, les pertes de recettes liées à cela.

M. BOSSON.- (*Quintal*) Pour compléter, dès que l'on a mis en œuvre le Conseil d'exploitation du Semnoz, notamment pour les investissements futurs, nous avons fait un lien avec le plan de gestion du Semnoz et nous nous apercevons aujourd'hui que la feuille de route du Semnoz corrobore véritablement le plan de gestion, il y a un certain nombre d'actions qui sont engagées pour le plan de gestion.

Il est vrai qu'au niveau des investissements, il faut réfléchir sur les activités « 4 saisons ». Je vous rappelle que la luge d'été ne fonctionne que l'été et uniquement par temps clément, dès qu'il y a un peu de brouillard, en termes de sécurité de freinage, nous ne sommes pas en lien. Cette luge d'été à elle toute seule rapporte 260 000 euros de chiffre d'affaires.

Pour garder les touristes et les estivants sur place une année comme cette année où il y a eu 35 jours d'ouverture, il faut comprendre qu'il y a une économie importante au Semnoz au niveau de la restauration et autres, il faut essayer de trouver des zones de loisirs. La luge été/hiver, nous en parlerons dans quelques semaines, est un élément fort parce que nous sommes capables de garder ces estivants sur place.

Pour ce qui concerne les investissements, très clairement, ce sont des investissements relativement modiques. Nous avons dit que nous voulions garder tout ce qui concernait l'environnement (alpagistes...) et toute la partie sommitale plutôt sur un côté nature, et quelques investissements complémentaires qui existent déjà sur la partie basse de la station.

Mais il ne faut pas oublier qu'il y a une économie importante, qu'il faut essayer en tous les cas de maintenir.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Sur le Télémix, je suis bien placé, j'avais voté contre à l'époque, il ne vous a pas échappé que la nouvelle équipe est arrivée, cet équipement était là, il faut l'amortir. Oui, cela plombe le budget, nous l'avons déjà expliqué plusieurs fois. Il a été fait à l'époque, nous n'allons pas revenir sur ce qu'ont fait nos prédécesseurs, nous gérons comme nous pouvons ces choix qui s'avèrent aujourd'hui problématiques.

Mme LA PRESIDENTE.- Je tiens à rappeler que nous accueillons principalement au Semnoz les enfants des écoles d'Annecy, ils apprennent à faire du ski, même si dans 30 ans ils n'en feront plus, allez voir les écoles d'Annecy, les parents d'Annecy et soumettez-leur que vous ne souhaitez plus que les enfants des écoles d'Annecy fassent du ski. C'est votre choix, ce n'est pas le nôtre.

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Excusez-moi, je n'ai absolument pas dit cela, Madame la Présidente, ce n'est pas le sens de ce que j'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- On dit les choses clairement, cela fait peur.

Le ski, c'est comme la natation, demain la piscine ouvrira à nouveau, cela fera plaisir aux gens d'aller nager. Aujourd'hui nous sommes dans un territoire où cela fait plaisir aux gens d'aller skier.

Puisque nous avons les installations et que cela permet à nos enfants de les aérer, cela permet le développement de la motricité car le ski, c'est aussi un sport, il n'y a pas que le vélo dans la vie, il peut y avoir le ski, tant que l'on peut donner cette possibilité à nos enfants quand il y a de la neige, puisque les investissements existent, les élus d'Annecy rient mais je vous invite à en parler aux Annéciens, si les Annéciens nous expliquent que cela ne les intéresse plus du tout et que les enfants ne sont pas intéressés pour aller au ski, nous reverrons notre copie...

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Excusez-moi, Madame la Présidente, vous déformez complètement ce que j'ai dit, c'est très pénible que vous déformiez à ce point-là ce que j'ai dit. Je n'ai absolument pas dit cela.

Mme LA PRESIDENTE.- Le Semnoz sert à cela. On investit aujourd'hui...

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Madame la Présidente, s'il vous plaît, vous ne transformez pas ce que j'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- N'ayez pas peur de ce que je dis, laissez-moi finir. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé, les investissements, comme l'a dit notre Vice-Président, ont été faits auparavant, cette station a toujours été une station familiale, d'où la tarification assez exceptionnelle qui permet aux enfants d'Annecy et du Grand Annecy de pouvoir prendre l'air, de faire du sport, d'aller skier à moindre coût. C'est le principe du Semnoz depuis l'origine des temps.

Cet aspect social pour aller faire du sport à bas prix, nous souhaitons au niveau du Grand Annecy continuer à l'exploiter dans la mesure où nous avons les équipements. Qu'il neige ou pas, et cet hiver les enfants et les parents les premiers étaient ennuyés. Je vous inviterai à interroger les moniteurs de ski qui vous diront que les parents étaient plutôt ennuyés sur le fait que leurs enfants ne pouvaient pas faire du ski.

N'oubliez pas que cette station a une vocation sociale qui est de permettre d'avoir une activité sportive qui est le ski.

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Il n'a jamais été question de fermer la station du Semnoz, il a été question des investissements. Et je vais au Semnoz régulièrement avec mes petits-enfants, excusez-moi, c'est un site que j'utilise énormément.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc vous voyez, vous faites partie des gens que nous subventionnons, nous subventionnons le fait que vos petits-enfants paient un forfait de ski à prix très modéré pour leur permettre de prendre un grand bol d'air, de découvrir une activité qui s'appelle le ski.

Sur les investissements du Télémix, nous n'y sommes pour pas grand-chose.

Comme vous l'aurez remarqué, si l'on est obligé de subventionner, c'est qu'il y a des amortissements. Mais l'amortissement n'est pas forcément une perte d'argent, il permet de réinvestir. Ces amortissements ont largement augmenté du fait du Télémix.

Le plan de gestion du Semnoz sur lequel nous travaillons, qui est bientôt terminé, fait avec le PNR des Bauges, nous indique bien que les activités les plus perturbantes pour la biodiversité actuellement sont les activités de trail nocturne, qui perturbent beaucoup plus que l'activité du ski, c'est le VTT que nous avons à travailler, à réguler, ce sont les activités plutôt hors ski qui perturbent le Semnoz et sa biodiversité plus que le ski.

C'est tout le travail que nous avons à faire dans le plan de gestion : quelles sont les activités hors ski, demain l'hiver sera hors neige, nous aurons aussi à réguler ces activités dans le cadre du plan de gestion, quels sont les usages que l'on accepte, est-ce que la nature est open-bar et l'on vient à 15 000 sur le sommet du Semnoz sans aucune régulation, comment nous travaillons la mobilité. Cela fait partie du plan de gestion Semnoz qui vous sera bientôt présenté parce qu'il est pratiquement terminé.

M. BOSSON.- (*Quintal*) Concernant les investissements, sans polémiquer sur les enneigeurs, l'ESF nous remercie parce qu'ils ont pu maintenir une saison grâce aux enneigeurs.

(Madame LARDET quitte provisoirement la séance.)

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

NON-VOTANT(S) : 1 (Frédérique LARDET)

d'approuver ce compte administratif 2022 du budget Semnoz.

12. Compte administratif 2022 du budget aménagement de zones

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour le vote de cette question, la présidence est assurée par Ségolène GUICHARD, 1^{ère} Vice-Présidente.

			CA 2022	CA 2021
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	22 423,82	0,00
	Chap 011	Charges à caractère général	2 487 194,49	1 212 188,36
	Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	182 543,80	173 853,25
	Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 078 147,36	7 714 527,00
	Chap 043	Opérations d'ordre à l'intérieur / section fonctionnement	0,00	0,00
	Chap 65	Autres charges de gestion	0,58	2,76
	Chap 66	Charges financières	0,00	0,00
			11 770 310,05 €	9 100 571,37 €
RECETTES	Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 529 326,36	9 078 147,36
	Chap 043	Opérations d'ordre à l'intérieur / section fonctionnement	0,00	0,00
	Chap 70	Produits des services, du domaine et ventes	295 185,00	0,00
	Chap 74	Dotations et participations	0,00	0,00
	Chap 75	Autres produits de gestion courante	73 956,47	0,19
	Chap 77	Produits exceptionnels	85 238,41	0,00
			10 983 706,24 €	9 078 147,55 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			-786 603,81 €	-22 423,82 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chap 001	Résultat de l'exercice précédent	8 664 457,89	7 491 512,00
	Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 529 326,36	9 078 147,36
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
	Chap 251	La Pilleuse	0,00	80 000,00
	Chap 27	Autres immobilisations financières	0,00	839 120,00
			19 193 784,25 €	17 488 779,36 €
RECETTES	Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 078 147,36	7 714 527,00
	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 109 794,47
	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	2 512 697,14	0,00
			11 590 844,50 €	8 824 321,47 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-7 602 939,75 €	-8 664 457,89 €
		Restes à encaisser	0,00	0,00
		Restes à payer	0,00	80 000,00
BESOIN D'INVESTISSEMENT			-7 602 939,75 €	-8 744 457,89 €
SOLDE NET			-8 389 543,56 €	-8 766 881,71 €

Le budget dégage un déficit de 8.389.543 €.

Les dépenses concernant l'aménagement des ZAC sont enregistrées en section de fonctionnement et comprennent l'achat de terrains, les frais d'études et des frais accessoires pour 1.358.194 € (CA 2021 : 1.212.188 €, CA 2020 : 2.574.588 €) (chapitre 011). Ces dépenses se répartissent entre :

ZAE Seynod / Montagny-les-Lanches : 52.879 € - arrêt des études et abandon du projet.

ZAE Espace Leaders – Alby-sur-Chéran : 13.761 € - achat de foncier et des travaux sur Pré Chardon qui ne seront réalisés qu'au second semestre 2023.

ZAE La Pilleuse – Annecy (Seynod) : 527.566 €.

ZAE Chez Chamoux – Chavanod : 78.496 € - travaux d'aménagement de l'extension de la zone décalés sur 2023.

ZAE Les Glaisins – Annecy (Annecy-le-Vieux) : 147.705 €.

Reconquête zone de Pringy : 639.526 €.

Les autres écritures concernent des écritures d'ordre relatives à la gestion de stock.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Une question de clarification et des éléments complémentaires.

C'est un dossier que beaucoup de nouveaux élus ne connaissent peut-être pas, c'est le dossier de la zone d'activité Seynod-Montagny-les-Lanches. C'est un dossier qui date de 30 ans. Nous avons eu beaucoup de débats sur ce dossier.

On nous annonce une clôture de compte de 53 000 euros à peu près, quel est le bilan financier global depuis une trentaine d'années - je ne veux pas remonter jusque-là, mais au moins les 15 dernières années - de l'investissement que nous avons mis en termes d'études sur ce dossier ? Qui n'aboutit finalement à rien alors que nous avons à l'époque bien argumenté avec d'autres associations environnementales, il y a une problématique de biodiversité sur ce secteur. Combien coûte un tel projet ?

J'espère qu'à l'avenir, sur des secteurs de ce type, l'on réfléchira à deux fois. D'autres secteurs vont être proposés au sein du PLUi-HMB, il est important de tirer les leçons de ce secteur et de se dire que ce ne sont pas dans des zones de ce type que les zones d'activité doivent s'implanter, mais bien dans les enveloppes urbaines de nos territoires.

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Bien évidemment, je n'ai pas la réponse de manière immédiate mais je la donnerai par la suite.

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) Je me permets de revenir à la réponse que tu as donnée à Nora, peut-on avoir une date pour avoir ce bilan des financements d'étude sur cette zone ?

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Nora demande sur les 15 dernières années, dès que l'on a la réponse, je la communique.

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) J'entends, mais a-t-on une idée de ce volume ? Est-ce que c'est en centaines de milliers... ?

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Je ne vais sûrement pas rentrer dans les approximations pour donner une réponse immédiate, c'est une question budgétaire, la réponse doit être précise, elle sera apportée quand j'aurai la réponse précise et sûrement pas des approximations.

(Madame LARDET quitte provisoirement la séance.)

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

NON-VOTANT(S) : 1 (Frédérique LARDET)

d'approuver ce compte administratif 2022 du budget aménagement de zones.

(Madame LARDET revient en séance et reprend la présidence.)

13. Compte de gestion 2022 du budget principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

de déclarer que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

14. Compte de gestion 2022 du budget eau

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

de déclarer que le compte de gestion du budget eau, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

15. Compte de gestion 2022 du budget valorisation des déchets

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

de déclarer que le compte de gestion du budget valorisation des déchets, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

16. Compte de gestion 2022 du budget transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

de déclarer que le compte de gestion du budget transports, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

17. Compte de gestion 2022 du budget pépinières d'entreprises

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

de déclarer que le compte de gestion du budget pépinières d'entreprises, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

18. Compte de gestion 2022 du budget Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

de déclarer que le compte de gestion du budget Semnoz, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

19. Compte de gestion 2022 du budget aménagement de zones

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

de déclarer que le compte de gestion du budget aménagement de zones, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

20. Affectation des résultats 2022 du budget principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

AFFECTATION DES RESULTATS	
Déficit repris en section d'investissement (chapitre 001)	1 444 735,13 €
Affectation au besoin de financement d'investissement (compte 1068)	5 619 589,12 €
Excédent repris en section de fonctionnement (chapitre 002)	4 241 314,71 €

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget principal.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023 du budget principal conformément au tableau ci-dessus.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget principal.

21. Affectation des résultats 2022 du budget eau

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

AFFECTATION DES RESULTATS	
Déficit repris en section d'investissement (chapitre 001)	3 204 192,59 €
Affectation au besoin de financement d'investissement (compte 1068)	4 306 141,84 €
Excédent repris en section de fonctionnement (chapitre 002)	1 536 984,18 €

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget eau.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023 du budget eau conformément au tableau ci-dessus.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget eau.

22. Affectation des résultats 2022 du budget valorisation des déchets

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent repris en section d'investissement (chapitre 001)	2 806 656,13 €
Affectation au besoin de financement d'investissement (compte 1068)	788 903,55 €
Excédent repris en section de fonctionnement (chapitre 002)	6 192 941,02 €

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget valorisation des déchets.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023 du budget valorisation des déchets conformément au tableau ci-dessus.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget valorisation des déchets.

23. Affectation des résultats 2022 du budget transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent repris en section d'investissement (chapitre 001)	2 008 394,98 €
Affectation au besoin de financement d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Excédent repris en section de fonctionnement (chapitre 002)	7 327 811,48 €

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget transports.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023 du budget transports conformément au tableau ci-dessus.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget transports.

24. Affectation des résultats 2022 du budget pépinières d'entreprises

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

AFFECTATION DES RESULTATS	
Déficit repris en section d'investissement (chapitre 001)	356 160,04 €
Affectation au besoin de financement d'investissement (compte 1068)	667 087,19 €
Excédent repris en section de fonctionnement (chapitre 002)	0,00 €

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget pépinières d'entreprises.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023 du budget pépinières d'entreprises conformément au tableau ci-dessus.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget pépinières d'entreprises.

25. Affectation des résultats 2022 du budget Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent repris en section d'investissement (chapitre 001)	171 713,67 €
Affectation au besoin de financement d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Excédent repris en section de fonctionnement (chapitre 002)	3 188,96 €

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget Semnoz.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023 du budget Semnoz conformément au tableau ci-dessus.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget Semnoz.

26. Affectation des résultats 2022 du budget aménagement de zones

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

AFFECTATION DES RESULTATS	
Déficit repris en section d'investissement (chapitre 001)	7 602 939,75 €
Affectation au besoin de financement d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Déficit repris en section de fonctionnement (chapitre 002)	786 603,81 €

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget aménagement de zones.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023 du budget aménagement de zones conformément au tableau ci-dessus.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget aménagement de zones.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je remercie l'ensemble des services et le service des Finances, qui a beaucoup travaillé l'année dernière. Nous lui demandons beaucoup de choses, je lui demande beaucoup de choses, ces unanimités reconnaissent aussi leur travail, merci pour eux.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci à tous.

27. Ressources Humaines - Adaptation du tableau des emplois

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Grand Annecy n° DEL 2023-86 du 23 mars 2023 portant adaptation du tableau des emplois,

Considérant que, dans le cadre du suivi des emplois permanents, il s'agit de prendre en compte les modifications liées aux évolutions des services, conformes aux niveaux de qualification requis par l'organigramme.

Direction Valorisation et gestion des déchets

Le Grand Annecy gère 9 déchetteries et un site dédié à la collecte des végétaux, représentant 30 % des tonnages collectés annuellement.

La supervision et le pilotage de l'ensemble de ces sites sont fragilisés depuis plusieurs mois en raison d'absences longues pour maladie du chef d'équipe des déchetteries, qui devrait faire valoir ses droits à la retraite d'ici 2025.

Aussi, afin de pouvoir assurer la continuité du service, il est proposé de créer un poste permanent de chef d'équipe de collecte, catégorie C, de manière à attirer plus facilement des candidatures et stabiliser l'organisation du service.

L'emploi occupé par le chef d'équipe actuel sera supprimé lors de sa radiation des effectifs pour départ en retraite de manière à maintenir un effectif constant sur cette équipe.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

- de créer un emploi de chef d'équipe de déchetteries, de catégorie C, à la date d'effet mentionné dans le tableau en annexe de la présente délibération ;
- d'imputer la dépense afférente au chapitre 012 du budget annexe gestion des déchets.

28. Questions diverses

Mme LA PRESIDENTE.- Avez-vous des questions diverses ?

(Ce n'est pas le cas.)

(La séance est levée à 20 heures 12.)

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET.

La Présidente,



Frédérique LARDET.

PJ : Ressources humaines - Adaptation du tableau des emplois.

**Conseil Communautaire du 25 mai 2023
 Adaptation du tableau des emplois - Annexe**

Direction, établissement ou service de rattachement	Filière	Suppression d'emploi					Création d'emploi				Date du Conseil Ou Date de prise d'effet
		Cadre d'emplois	Grade	n° poste	Temps de travail	ETP	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	ETP	
Direction Valorisation et gestion des déchets	Technique						Agents de maitrise ou adjoints techniques	Tous grades	35/35	1	01/06/2023
TOTAUX										1	